



Rapport d'activité
des services de l'État **en Ariège**
2015

Le mot de la Préfète



L'année 2015 a été marquée par des événements tragiques qui ont meurtri profondément notre pays.

Dans ce contexte, les services de l'État se sont mobilisés au côté des collectivités territoriales et des partenaires du monde économique et associatif pour redonner confiance aux ariégeois en conduisant des actions autour des valeurs de notre République: Liberté, Égalité, Fraternité.

Ce rapport d'activité ne vise pas à l'exhaustivité mais met en lumière les moments clés de l'action des services de l'État dans les domaines de la sécurité et de la protection des populations, du développement économique et de l'emploi, de la cohésion sociale, du développement équilibré et durable du territoire ou encore de la modernisation de l'administration territoriale.

Je citerai quelques exemples d'actions déterminantes menées en 2015 comme la déclinaison en Ariège de l'état d'urgence et la lutte contre les phénomènes de radicalisation, le plan d'aide aux migrants, les mesures d'urgence pour soutenir l'agriculture en crise, la signature des trois contrats de ville de Foix, Pamiers et Saint-Girons par le Premier Ministre, la mise en place d'un schéma ambitieux de coopération intercommunale en application de la loi Notre, la création de deux maisons de l'État en sous-préfectures ou encore des expérimentations menées avec succès tels le dispositif AIDER d'ingénierie publique au service d'un territoire ou la garantie jeunes pour lutter contre le chômage des jeunes.

Je vous laisse le soin de découvrir tous les autres grands dossiers qui ont émaillé l'activité des services de l'État en 2015.

Merci à tous pour votre implication et bonne lecture.

Marie Lajus
Préfète de l'Ariège

L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

- Préserver la tranquillité publique 4
- Anticiper et gérer les crises 8
- Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques 12
- Veiller à la sécurité alimentaire, la protection animale et la sécurité environnementale 13

L'ÉTAT SE MOBILISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

- La situation du marché du travail 15
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées 15
- Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes 17
- Accompagner les entreprises au titre des mutations économiques 18
- Soutenir les projets de développement et d'investissement 19
- Sensibiliser les entreprises à l'Intelligence Économique (IE) 19
- Piloter et animer le Service Public de l'Emploi (SPE) 20

L'ÉTAT PROMeut UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE

- Politique de la Ville 21
- Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne 22
- Accompagner les personnes les plus vulnérables 22
- Promouvoir l'égalité des chances 25
- Entretenir le devoir de mémoire 27

L'ÉTAT SOUTIENt UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

- Poursuivre la réforme territoriale 28
- Accompagner le développement territorial et économique 29
- Soutenir l'activité agricole et la forêt 31
- Protéger durablement l'environnement 33
- Aménager l'espace urbain 34
- Préparer la transition écologique et énergétique 36
- Préserver le patrimoine ariégeois et affirmer la modernité du territoire 37

L'ÉTAT SE MODERNISE

- Améliorer le service rendu à l'utilisateur 38
- Développer les démarches de mutualisation des services 39
- Développer les démarches de dématérialisation et simplifier les procédures 39

ANNEXES

43

Sécurité et protection des populations

L'État

assure la sécurité et la protection des populations

L'activité des services de l'État et notamment des forces de sécurité aura une nouvelle fois été dense en 2015 avec un renforcement de la vigilance liée à la lutte contre le terrorisme et une situation d'état d'urgence

Préserver la tranquillité publique

La menace terroriste

Le département de l'Ariège n'échappe pas au phénomène de radicalisation avec une vingtaine de situations suivies, alors que les chiffres nationaux sont en constante progression : 2000 personnes impliquées dans la radicalisation violente, dont 500 sur zone de combat, 600 candidats au départ, plus de 140 morts sur place. Il s'agit essentiellement de jeunes (mineurs ou majeurs jusqu'à 30 ans), venant de toute la France, issus de tous les milieux sociaux, de zones urbaines comme de zones rurales.

Sous l'autorité confirmée du Préfet, des instances locales se sont réunies régulièrement pour le suivi et l'accompagnement des situations détectées.

Un groupe de suivi, composé des services de sécurité, se réunit toutes les semaines et assure le suivi des individus identifiés dans le département avec des profils et des degrés de radicalisation différents.

Une cellule mensuelle de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles réunit le Procureur, les services sociaux, l'Éducation nationale, la PJJ, la CAF et a pour objectif de mobiliser l'ensemble des ressources existantes pour étudier et proposer un accompagnement des personnes concernées et de leurs familles.

Au sein de cette cellule, les situations sont examinées par tous les services de l'État et les partenaires institutionnels, chacun dans son domaine de compétence, pour apporter la réponse et l'accompagnement les mieux adaptés à chaque situation. Mécanisme d'écoute, de conseil, d'accompagnement, elle permet la prise en charge et le suivi des jeunes exposés à la radicalisation et de leurs familles.

Un comité de pilotage semestriel aborde la problématique devant un public ciblé en fonction de l'ordre du jour et des besoins identifiés. Il a vocation à traiter de sujets plus généraux en terme de prévention (formation des acteurs, connaissance du phénomène, méthodes, outils).

La coopération de tous les acteurs du territoire est essentielle pour détecter les signes de radicalisation, formaliser la bonne circulation de l'information et accompagner les situations.

Des initiatives locales supplémentaires se sont inscrites dans la volonté de prévention, de vigilance et de responsabilisation :

- l'organisation d'une rencontre avec les représentants des cultes, pour permettre une meilleure connaissance mutuelle, un partage des réflexions et interrogations autour des thèmes de la citoyenneté et de la laïcité. Deux groupes de travail vont poursuivre les réflexions engagées ;
- une réunion de sensibilisation des entreprises du département sur le phénomène de la radicalisation et la vigilance que chacun doit observer.

Ces initiatives se poursuivront et seront complétées par des sessions de formation et de sensibilisation tout au long de l'année 2016, amorcées fin 2015.

Afin de s'inscrire dans une approche partenariale et de proximité, tous les acteurs ont vocation à être mobilisés afin de mieux prévenir le phénomène de radicalisation: l'ancrage local sur l'ensemble du département a été ainsi renforcé.

Dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, à la suite des terribles attentats qui ont ensanglanté PARIS et sa région, le président de la République a décrété l'état d'urgence sur le territoire national.

Les mesures nationales ont été déclinées en Ariège, comme partout dans le pays ; les pouvoirs publics se sont mobilisés à tous les niveaux et avec tous les moyens dont ils disposent pour assurer l'ordre et la sécurité des concitoyens.

Dans le cadre de l'état d'urgence, 14 perquisitions administratives ont été menées et ont abouti à 7 assignations à résidence. 14 armes ont été saisies et une infraction pénale a été relevée.

A l'exception d'une interdiction de manifester pendant le 1^{er} week-end de la COP21, aucune autre manifestation festive ou revendicative n'a été annulée dans le département. Les forces de sécurité continuent d'être mobilisées, visibles, et se sont vues assigner une mission de contact accru avec la population, en exerçant une vigilance particulière sur les phénomènes de rejet ou d'exclusion qui pourraient se faire jour.

La lutte contre la délinquance

■ Progression des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)

Les AVIP progressent de 9,22% mais moins fortement qu'en 2014 (+14,10%).

Les menaces de violence sur fond de consommation excessive d'alcool augmentent significativement (+21%).

Les coups et blessures volontaires se stabilisent dans le département (+4 faits), alors que la tendance nationale est à la poursuite d'une hausse modérée (+2%).

Malgré un léger repli (-4 points), le taux d'élucidation des AVIP reste satisfaisant (76,43%).

■ Baisse significative des Atteintes Aux Biens (AAB) mais un point fragile, les cambriolages

Cette diminution globale des AAB fait suite à 4 années ininterrompues de hausse des faits constatés.

Alors que la tendance nationale 2015 des faits de cambriolages (logements, locaux industriels et commerciaux, autres lieux) est en léger recul (-0,9%), les cambriolages augmentent en Ariège de 2,99% en 2015 (+0,52% en 2014). L'augmentation s'élève à 12,65% dans les résidences principales et secondaires. Cependant, une tendance à la baisse s'est amorcée sur le dernier trimestre 2015, liée aux effets des interpellations, en particulier sur le territoire de Lavelanet (40 interpellations).

Les vols liés aux véhicules baissent fortement alors que la tendance nationale est à la stabilisation : vols d'automobiles (-25,81%), vols d'accessoires (-12,43%) et vols à la roulotte (-15,38%).

Cette diminution marque une rupture par rapport aux hausses observées les 2 années précédentes.

Ces résultats sont liés à la mise en œuvre en 2015 du plan départemental de lutte contre les vols liés aux véhicules et pièces détachées (mobilisation particulière des services de sécurité, actions de communication, campagnes de sensibilisation des particuliers).

Les vols dans les exploitations agricoles se stabilisent (72 faits en 2015 comme en 2014) grâce à l'action conjuguée des services, au partenariat mis en place avec la chambre d'agriculture depuis 2014, à la réalisation d'une cartographie des pivots d'irrigation et à l'accompagnement des agriculteurs dans le dépôt de plainte systématique.

■ Hausse des infractions économiques et financières

Après une baisse de 4,06% en 2014, l'augmentation de 5,56% de ces infractions en 2015 s'explique par la hausse des escroqueries et abus de confiance (+10,28%) et des falsifications et usages de cartes de crédit (+25,53%). Les falsifications et usages de chèques volés diminuent de 30,12%.



Sécurité routière - Relais Virolos à Luzenac

■ Progression globale des taux d'élucidation des crimes et des délits

Le nombre total de crimes et délits élucidés par les forces de sécurité est en hausse de 1% avec 2779 faits élucidés en 2015. Le taux d'élucidation des atteintes aux biens s'établit à 18,40% (17,04% en 2014), celui des cambriolages à 19,72% (15,10% en 2014), celui des escroqueries et infractions économiques et financières demeure stable à 57,77% (57,41% en 2014).

Des partenariats renforcés

La coopération renforcée entre les services et les partenaires institutionnels s'est poursuivie en 2015. Étendue à l'ensemble des domaines de la prévention et de la lutte contre la délinquance, elle tend à impliquer davantage les citoyens amenés à jouer un rôle croissant dans la sécurité de leur environnement, aux côtés des forces de l'ordre :

- mise en œuvre de la convention d'assistance mutuelle en matière de police technique et scientifique entre la gendarmerie et la police nationale,
- création de la brigade de prévention de la délinquance et de partenariat (B2P) au sein de la gendarmerie,
- signature de conventions avec la profession agricole et les commerçants,
- suivi du protocole d'échanges électroniques avec les chambres consulaires et mise en œuvre des alertes SMS dans le but de mieux protéger les commerçants particulièrement exposés au risque de cambriolage,
- mise en œuvre du dispositif d'alerte sur smartphone baptisé «Stop Cambriolages» au profit des particuliers,
- signature d'une convention de partenariat entre l'éducation nationale et la gendarmerie (prévention de la délinquance, sécurité routière, lutte contre les addictions, risques liés aux nouvelles technologies),
- signature en 2015 de 4 protocoles de participation citoyenne consistant à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir la commission d'actes infractionnels, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la commune engagée dans cette démarche,
- mise en place, sous l'autorité du procureur de la République, d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) sur les communes de Lavelanet, Laroque d'Olmes, Montferrier, Villeneuve d'Olmes et Bèlesta. Ce dispositif repose sur un renforcement des moyens des forces de sécurité et de la réponse pénale.

La lutte contre l'insécurité routière

Un bilan très satisfaisant avec des indicateurs 2015 de la sécurité routière à la baisse :

- 77 accidents, contre 89 en 2014,
- 6 tués, contre 14 en 2014,
- 111 blessés, contre 114 en 2014.

Dans le cadre du Plan Départemental de Sécurité Routière 2015 (PDASR), 61 262 € ont été mobilisés pour la prévention. Les actions ont été ciblées vers les jeunes, les seniors, les deux-roues motorisés, en mettant l'accent sur les facteurs vitesse et alcool.

Actions en direction des jeunes : plus de 40 actions ont été réalisées dans le département touchant directement près de 6000 personnes. Grâce à l'implication des établissements scolaires et des associations, les jeunes ont été les usagers les plus sensibilisés (75%).

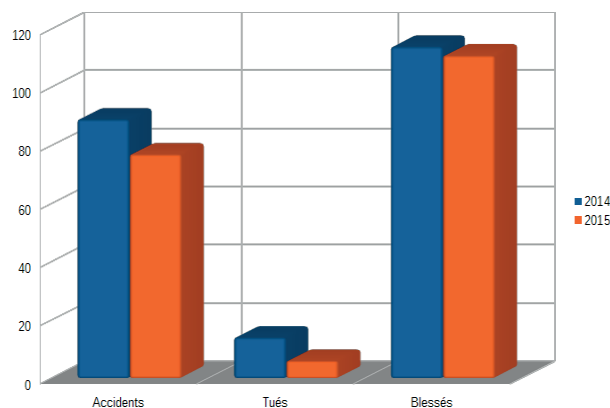
Actions en direction des seniors : 6 actions ont été réalisées.

Actions ciblées sur les deux-roues motorisés :

Un temps fort de cette année 2015 aura été l'opération relais «virolos» : le vendredi 12 juin, veille du grand prix moto de Barcelone, un stand «sécurité routière» a été installé en bordure de la RN20 à Luzenac.

Près de 200 équipages ont été sensibilisés sur l'accidentalité importante sur ce secteur de la RN20 et les difficultés de cet itinéraire.

Cette action a été animée par l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) de la gendarmerie, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) avec l'appui logistique de la commune de Luzenac et de la communauté de communes des vallées d'Ax.



Actions en direction des élus :

En juin, près de 50 élus ont été sensibilisés aux enjeux de sécurité routière et à leurs responsabilités dans ce domaine.

En 2010 et 2013, le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE Sud-Ouest) a mené des études sur la pertinence de la signalisation de la limitation de vitesse sur le réseau départemental de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et sur la RN20 de Tarascon-sur-Ariège à l'Hospitalet-près-l'Andorre.

La DDT a signalé les défauts constatés en agglomération (94) aux communes concernées en proposant une assistance aux maires pour les traiter.

Par ailleurs, en 2015, la DDT a participé à l'inspection détaillée d'une trentaine de passages à niveau situés sur voies communales : ainsi 100 % des passages à niveau du département ont été diagnostiqués et ont fait l'objet, si nécessaire, de prescriptions pour leur sécurisation. En 2016, les travaux feront l'objet d'un suivi et par la suite, les passages à niveau feront l'objet de contrôles périodiques (tous les 5 ans).

Enfin, il n'y a pas eu en 2015 d'installation de nouveaux dispositifs de contrôles automatiques mais la mise à double sens d'un radar fixe.

La lutte contre la fraude et le travail illégal

Le trafic transfrontalier et l'action du service des douanes

La lutte contre les grands trafics constitue l'une des missions prioritaires de l'administration des douanes.

- La lutte contre le trafic de stupéfiants : en 2015, la brigade d'Ax-Les-Thermes a saisi 21,8 kg d'herbe de cannabis dans un camping-car pour une valeur totale de 60425€.
- La lutte contre le trafic de tabacs et cigarettes : en 2015, la brigade d'Ax-Les-Thermes a procédé à 388 saisies de tabacs et cigarettes pour une contre-valeur de 621939€ soit 62,77 % des saisies régionales.

Cette contrebande vient alimenter l'agglomération toulousaine par le biais de multiples filières.

La lutte contre le travail illégal

Le secteur du BTP est un des secteurs d'activité les plus fortement touchés par les phénomènes de travail illégal notamment de main d'œuvre non déclarée. Pour pallier cette concurrence déloyale, une convention de partenariat de lutte contre le travail illégal a été signée le 27 avril 2015 entre l'État et les organisations représentatives des professionnels du BTP au plan départemental. Cette action a donné lieu à 7 signalements de travail illégal suivis de contrôle de l'inspection du travail.

La Maison d'Arrêt de Foix

L'établissement accueille exclusivement des détenus majeurs hommes, prévenus ou condamnés. Le nombre moyen de détenus écroués en 2015 est de 105 (pour une capacité théorique de 66 places). Suite à une évasion et une tentative d'évasion en 2015, des travaux de renforcement de la sécurisation de la structure ont été effectués en septembre 2015.

Assurer la sécurité du public dans les Établissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) et dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

En 2015, les services de l'État ont procédé à 61 contrôles d'EAPS et 46 inspections d'ACM. Par ailleurs, la DDCSPP et le PGHM ont mis en place sur 3 journées différentes des espaces prévention hiver alternativement sur les stations d'Ascou-Pailhères, des Monts-d'Olmes et de Guzet.

Anticiper et gérer les crises

Les exercices de sécurité civile

2 exercices ont été organisés en 2015 et relayés par les médias.

1/ PPI Barrage Gnioure

Le 6 octobre 2015, a été organisé un exercice «PPI Grand Barrage» dont l'objectif était de tester la mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention de Gnioure, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de 3 communes (Quié, Ussat et Ormolac) ainsi que le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de 5 établissements scolaires.

Cet exercice a été organisé en collaboration avec les services de l'Education Nationale et la Délégation Militaire Départementale et a mobilisé les forces de l'Ordre, le Groupement d'Exploitation Hydraulique d'EDF et les membres de l'ADRASEC (radio-amateurs) qui ont été amenés à intervenir sur une commune.

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) a été activé en préfecture. Lors de l'exercice, plus de 700 élèves ont été évacués.

Un retour d'expérience s'est tenu à la préfecture en présence des différents acteurs (services, élus, enseignants, etc.) qui ont unanimement souligné l'importance de sensibiliser les élèves au plus tôt aux risques majeurs afin de les familiariser à la culture du risque.

2/ Tunnel du Puymorens

Un exercice général interdépartemental a été organisé le 20 octobre 2015 au tunnel du Puymorens dont l'objectif était triple :

- valider le plan d'intervention et de sécurité de l'exploitant (Vinci),
- valider les dispositions spécifiques ORSEC interdépartementales du tunnel (Pyrénées-Orientales et Ariège),
- apprécier le délai de montée en puissance des divers échelons engagés par les SDIS des deux départements, ainsi que par les autres services.

Cet exercice représentait également un préalable à la réouverture définitive de l'ouvrage après d'importants travaux de modernisation engagés par Vinci Autoroutes depuis le 15 avril 2013.

Le scénario de l'exercice consistait à la gestion d'un accident de la circulation à l'intérieur du tunnel impliquant un véhicule de tourisme et un autocar, suivi d'un départ d'incendie avec la présence de plusieurs autres véhicules dans le tube.

En coordination avec l'Association des Paralysés de France, plusieurs personnes handicapées (visuel, moteur) comptaient parmi les 55 personnes impliquées dans l'accident et donc évacuées.

Le déroulement de cet exercice a mobilisé 150 pompiers, 65 figurants et plusieurs dizaines de personnels des autres services (SAMU, Gendarmerie, DIRSO, ASF, préfecture).

La viabilité

Éboulement à Luzenac

Fin mars 2015, un important mouvement de terrain a provoqué l'effondrement d'un talus qui a atteint la RN20 à Luzenac et emporté une partie d'une voie communale desservant un hameau où est installée une exploitation agricole.

Ce glissement de terrain n'étant pas stabilisé et présentant de ce fait des risques résiduels conséquents d'atteinte de la RN20, celle-ci a été, dans un premier temps, fermée à la circulation dans les deux sens. Une déviation a été mise en place par le centre du village de Luzenac. Des travaux de renforcement du pont enjambant la voie ferrée ont également été nécessaires afin de permettre le franchissement par les PL.

De plus, une nouvelle voie a été construite afin de permettre, dans un premier temps, d'acheminer les engins de travaux destinés à conforter le talus, et, dans un deuxième temps, de rendre le hameau de nouveau accessible. La voie a été terminée le 9 septembre 2015.

Enfin, des travaux de confortement de la paroi de grande ampleur ont été mis en œuvre, nécessitant l'emploi d'importants moyens. Il s'agissait tout d'abord de purger la falaise puis de la consolider en installant des points d'ancrage sur la roche en profondeur.

La circulation en deux voies a été rétablie le 17 décembre 2015, avant les vacances de Noël. Cependant, des périodes de fermeture sont prévues et seront alternées avec des périodes de circulation en deux voies notamment les week-ends et pendant les vacances scolaires jusqu'à l'achèvement des travaux.

Viabilité hivernale

Le 11 décembre 2015, ont été validées les Dispositions Spécifiques Expérimentales Viabilité Hivernale. Ce document, composé de fiches de procédures, constitue la mise à jour du plan de coordination hivernale établi en 2005 entre les départements de l'Ariège, des Pyrénées Orientales et la principauté d'Andorre afin d'assurer de manière coordonnée la sécurité des usagers de la route et la continuité des activités économiques.

Ces dispositions obéissent à un double objectif, celui de définir :

- l'organisation et le fonctionnement du circuit d'alerte et de décision des mesures concertées de fermeture et de réouverture des axes de circulation, fondées sur un niveau commun de vigilance et de pré-alerte,
- l'organisation opérationnelle de tous les services concourant à la viabilité hivernale : exploitant routier (Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest - DIRSO), forces de l'ordre et service de restauration des terrains de montagne (RTM).



Exercice de sécurité civile dans le tunnel du Puymorens

La coordination entre le gestionnaire du réseau routier, les services de l'État, forces de l'ordre et de secours est un élément majeur du bon fonctionnement du dispositif en cas de crise hivernale : il se prépare en amont. En outre, à l'issue de chaque saison, les services font un bilan dont les enseignements permettent d'améliorer sans cesse la qualité du dispositif.

En plus de la gestion des axes routiers nationaux, en cas de situation de crise liée à des conditions météorologiques dégradées sur une grande partie du département, conjuguées à un trafic routier important, le préfet depuis le centre opérationnel départemental (COD), coordonne les différents services de l'État afin d'assurer la sécurité des personnes et le maintien de la circulation sur les axes routiers, y compris départementaux en liaison avec le Conseil Départemental.

En 2015, le COD a été activé du 25 au 27 février, suite au placement du département en vigilance météorologique orange pour des phénomènes conjugués de pluies-inondations, crues et avalanches.

Ces intempéries ont contraint la préfète à faire procéder à l'évacuation de groupes d'enfants séjournant aux Monts d'Olmes. En effet, un premier éboulement de 25 m de long, le 25 février, sur la RD 909 a neutralisé la moitié de la chaussée et menaçait de couper totalement l'accès à la station.

Un second glissement de terrain est intervenu sur cette même voie le 26 février, obstruant totalement l'accès à la station qui s'est trouvée isolée durant tous les travaux de dégagement.

Le 27 février, l'accès à la station de Bonascre était à son tour menacé par un glissement de terrain impactant la moitié de la chaussée.

Parallèlement, les fortes précipitations provoquaient des problèmes de turbidité de l'eau dans la majorité des communes du Pays d'Olmes et des mesures de restriction de circulation étaient mises en œuvre sur la route d'accès au Pas de la Case.

Projet SAPYRA (Sécurisation des Accès Pyrénéens face au Risque Avalanche)

L'accès routier reliant la France à la principauté d'Andorre, depuis l'Ariège en passant par les Pyrénées Orientales, s'effectue par un itinéraire qui emprunte les RN 20, 22 et 320 et traverse les communes de Mérens-les-Vals et l'Hospitalet-près-l'Andorre sur le territoire desquelles sont présents 29 couloirs d'avalanches pouvant impacter les routes nationales.

La sécurisation de cet axe routier très fréquenté est une préoccupation de premier ordre tant pour les autorités françaises qui se voient, en période hivernale, obligées de fermer la route en cas de risque avéré, que pour les autorités andorranes lesquelles, à la question de la sécurité, ajoutent celle de l'activité économique de leur territoire impactée par les périodes de fermeture.

Trois couloirs d'avalanche disposent de moyens de déclenchements préventifs mis en œuvre par l'exploitant, la Direction Inter-régionale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO), après analyse du service interdépartemental de Restauration des Terrains en Montagne (RTM 09).

Il reste néanmoins plus de vingt couloirs qui menacent la route et ne sont pas équipés de moyens de prévention.

Une étude a été réalisée par les services RTM 09 et 66 visant à améliorer la connaissance du secteur et pouvant déboucher sur l'implantation de protections et de systèmes de mesures nivologiques.

Les stratégies de sécurisation et d'observation nivologique définies par cette étude pourraient bénéficier de financements européens sur le programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA Axe 2), au titre de l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques, dans l'objectif d'«Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse face aux risques spécifiques et la gestion des catastrophes naturelles».

La sécurité en montagne

Le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) a effectué 261 opérations en 2015 dont 225 secours et 36 recherches de personnes disparues. 236 opérations ont été conduites avec l'appui du détachement aérien gendarmerie de PAMIERS - LES PUJOLS pour un bilan de 327 personnes secourues, dont 14 tués et 186 blessés.

Le PGHM investit temps et énergie dans la prévention des accidents de montagne. Cette prévention revêt l'aspect d'opérations de formation et d'information au bénéfice des milieux associatifs, scolaires, ainsi qu'auprès d'un public plus large lors de manifestations diverses.

La formation des professionnels est également une priorité, notamment auprès des moniteurs de ski ou de canyoning, du groupement pastoral de l'Ariège et des futurs gardiens de refuge en formation à l'université de Foix.

Pour la deuxième année consécutive, le PGHM a participé à l'accueil des élèves infirmiers de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de PAMIERS pour un module de « prise en charge d'un accidenté ».

Par ailleurs, il a participé à une campagne de sensibilisation sur les accidents de ski, en coopération avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), sur les stations de GUZET, d'ASCOU et des MONTS D'OLMES, lors de 3 journées pendant les vacances de février.

La sécurité incendie et le secours à personne

L'activité opérationnelle du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a fortement augmenté en 2015 (+9%, soit 10156 interventions réalisées sur le département).

Ces interventions sont de 2 types : le secours à personne et les incendies incluant les débordements d'écobuages sauvages.

Le secours à personne a généré 600 interventions de plus en un an, 1000 supplémentaires sur 2 ans. Ce secours représente 73% de l'activité globale pour les sapeurs-pompiers ariégeois (76% au niveau national).

L'intervention marquante 2015 a été un épisode de feux de végétation au mois de décembre.

Ces événements ont conduit l'État à sensibiliser à nouveau les acteurs du brûlage dirigé, avec notamment l'objectif de constituer des commissions locales.

La problématique principale reste la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires en journée semaine. La très faible professionnalisation en Ariège fait peser une charge opérationnelle forte sur les volontaires. La disponibilité est correcte la nuit et les week-end mais il manque 25 à 35% des besoins opérationnels en journée (50% il y a 4 ans).

Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques

Risques naturels

Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

En Ariège, 140 communes ont l'obligation légale de réaliser un PCS.

Au mois de décembre 2015, 87% de PCS avaient été réalisés contre 60% en 2014, soit 121 documents transmis à la préfecture.

Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Dans un département de montagne, la gestion des risques est une composante essentielle de l'aménagement.

La réalisation des plans de prévention des risques (PPR) multi-risques concerne principalement les inondations, les mouvements de terrains et les chutes de blocs.

En 2015, 4 PPR ont été approuvés (Aulus-les-Bains, La Bastide-sur-l'Hers, Uchentein et Vèbre), ce qui porte à 105 le nombre de PPR opposables.

Plan d'Action et de Prévention des Inondations du bassin de la Lèze (PAPI Lèze)

Après l'adoption par le comité de pilotage du 27 février 2015 de la réorientation de la programmation sur des actions plus efficaces au regard de leur rapport coût/bénéfice, on peut relever, pour la partie ariégeoise :

- l'avancée de la définition des mesures de réduction de vulnérabilité des logements à Artigat et Le Fossat dans le cadre de la révision des Plans de Prévention des Risques (PPR) qui va permettre de bénéficier d'un soutien financier de 40 % du Fonds Barnier (les collectivités territoriales étant sollicitées pour apporter un pourcentage équivalent) ;
- le choix de recourir au Fossat à une dérivation du Mongéa (et non à une retenue) ;
- le programme de restauration du réseau des haies a fait l'objet le 17 décembre d'un arrêté inter-préfectoral portant déclaration d'intérêt général pour la période 2014-2018.

Sécuriser les campings à risque

Conformément aux instructions gouvernementales, un travail a été engagé afin de dresser la liste des campings nécessitant, en cas de crue à cinétique rapide, une surveillance spécifique et une évacuation des occupants.

Sur commande du préfet de région, la préfète de l'Ariège a réalisé une analyse des pratiques, dans les départements de montagne en région Midi-Pyrénées, en matière de sécurité des personnes dans les campings en zone de submersion rapide.

Parallèlement, la campagne de visites périodiques de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes a donné lieu à la visite de 22 structures. Au cours de ces visites, il a été procédé à une évaluation de l'exposition de chaque camping au risque de crue.

Ces différentes actions ont permis de dresser la liste des campings soumis à un risque de crue rapide lors du pôle risques naturels du 19 novembre 2015. Ces campings feront

12 l'objet d'un suivi particulier ; il leur est notamment demandé de rédiger un cahier de prescriptions assorti d'un plan d'évacuation en cas de crue.

Risques technologiques

Suite à l'attentat du 26 juin 2015 contre un établissement Seveso seuil bas en Isère ainsi que les deux explosions criminelles sur le site pétrochimique à Berre-l'Étang le 14 juillet 2015, le gouvernement a engagé un plan d'actions visant à renforcer la sûreté des établissements Seveso.

Aussi, en octobre 2015, une réunion a été organisée en préfecture en présence des responsables « sûreté » de la gendarmerie, des représentants de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et des exploitants concernés, à savoir :

- le site « Etienne LACROIX tous artifices », situé à Mazères, spécialisé dans le domaine de la pyrotechnie et classé Seveso seuil haut,
- la société Imerys talc de Luzenac, classée Seveso seuil bas.

Cette séance de travail a permis de relayer les mesures particulières de vigilance et les informations nécessaires à une surveillance efficace : connaissance des installations, des responsables de sites, des dispositifs de sûreté et des points de vigilance.

De plus, l'inspection des installations classées de la DREAL a contrôlé ces sites Seveso en 2015, en collaboration avec les référents « sûreté » de la gendarmerie, pour s'assurer qu'ils répondent aux prescriptions des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en matière de protection contre les actes de malveillance, et les exploitants ont réalisé une autoévaluation de leur site afin, éventuellement, d'adapter les mesures de sûreté existantes.

Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale

Sécurité alimentaire et protection du consommateur

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) assure les missions concourant à la sécurité sanitaire de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (de la production des denrées alimentaires jusqu'à la distribution). Elle réalise notamment :

- l'inspection permanente dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie du département ;
- l'inspection/contrôle des établissements manipulant des denrées alimentaires notamment les inspections réalisées dans les établissements agro-alimentaires disposant d'un agrément sanitaire : 86 établissements agréés dans le département dont 42 ont été inspectés en 2015 ;
- la réalisation de plans de surveillance et de plans de contrôles permettant d'évaluer la conformité des denrées alimentaires à l'égard des teneurs maximales tolérées en contaminants (résidus chimiques, contamination radioactive, critères microbiologiques) : 310 prélèvements réalisés en 2015 avec un taux de conformité de 97%.

Ces services prennent en charge la gestion des alertes portant sur les produits alimentaires et les produits non-alimentaires.

En 2015, les signalements suivants ont été pris en charge :

- 4 signalements de non-conformité portant sur le non respect des critères de sécurité microbiologique des denrées alimentaires ;
- 4 signalements de non-conformité portant sur la sécurité de produits industriels.

Des contrôles sont mis en œuvre dans le cadre des réglementations relatives à la sécurité, qualité et loyauté des produits et services, et celles relatives à la protection économique des consommateurs. Ces contrôles font l'objet d'une programmation annuelle (28 enquêtes programmées en 2015 ayant donné lieu au contrôle de 330 établissements). Ces enquêtes sont notamment ciblées sur les temps forts de la consommation (opération interministérielle vacances, opération de fin d'année et opération vacances à la neige), au cours desquelles des actions relevant du comité départemental anti-fraude (CODAF) sont conduites avec les autres services de l'État.

Parmi les actions réalisées en 2015, des contrôles de la traçabilité des viandes ont été menés pendant l'été dans le cadre des mesures du plan de soutien à l'élevage annoncé le 22 juillet par le gouvernement. Dans ce cadre, il a été demandé un renforcement des contrôles sur l'étiquetage de l'origine des viandes. La DDCSPP a ainsi réalisé 26 contrôles dans des commerces de détail et grandes surfaces ayant donné lieu à 4 avertissements pour des anomalies mineures portant sur l'étiquetage. Il ressort de ces contrôles que la réglementation applicable en matière de traçabilité de la viande est bien connue et respectée par les professionnels du secteur de la distribution alimentaire.

Protection animale

La fin d'année 2015 a été marquée par 2 crises sanitaires d'ampleur nationale avec l'apparition en septembre 2015 de la fièvre catarrhale ovine (FCO) dans l'Allier et en novembre de l'influenza aviaire en Dordogne. Ces deux maladies ont un impact économique majeur sur les filières d'élevage, en particulier du fait des perturbations des mouvements commerciaux d'animaux qu'elles entraînent.

La FCO affecte les ruminants : bovins, ovins, caprins... Aucun cas n'a été confirmé en Ariège, mais 107 communes ariégeoises ont été incorporées le 10 décembre 2015 dans une zone réglementée de 150 kilomètres autour des foyers. En conséquence, la DDCSPP a lancé dans ces 107 communes une campagne de vaccination ciblée sur les jeunes bovins afin de maintenir les expéditions de ces animaux, en particulier vers l'Italie et l'Espagne.

L'influenza aviaire peut atteindre tous les oiseaux, domestiques et sauvages, mais la filière palmipèdes gras du Sud-Ouest est principalement affectée. En 2015, l'Ariège n'a pas été concernée par des foyers ni par des zones réglementées.

Trois foyers de tuberculose bovine ont été confirmés au Mas d'Azil, commune déjà affectée en 2010-2011 et 2014. La DDCSPP a lancé dans cette zone, avec la collaboration de la fédération des chasseurs, une campagne de dépistage sur la faune sauvage, sangliers et blaireaux.

La surveillance des mortalités aiguës d'abeilles s'est poursuivie : 8 apiculteurs ont déclaré des mortalités et ont été visités, avec réalisation dans certains cas d'analyses pathologiques ou toxicologiques. De plus, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une étude pour rechercher une corrélation éventuelle entre les traitements anti-parasitaires et insecticides du bétail et les mortalités d'abeilles.

La DDCSPP a procédé à 121 inspections dans le cadre du programme national d'inspections fixé par le ministère en charge de l'agriculture, concernant la santé, la protection et l'identification des animaux, la santé publique et la pharmacie vétérinaire.

De plus, 20 inspections ont fait suite à des signalements d'animaux maltraités ou d'autres anomalies. Ces inspections ont été réalisées principalement dans les élevages, mais aussi chez d'autres opérateurs tels que les transporteurs d'animaux, les négociants en bestiaux, les détenteurs professionnels d'animaux de compagnie et les centres équestres.

La DDCSPP a délivré 814 certificats pour l'expédition d'animaux vers les pays de l'Union Européenne, essentiellement des jeunes bovins vers l'Italie et l'Espagne, et 23 certificats pour l'exportation d'animaux vers les pays tiers, dont 21 pour l'exportation de bovins en Turquie.

Sécurité environnementale

Le département de l'Ariège compte 240 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont 71 soumises à autorisation. Il comprend notamment : 19 carrières ; 2 établissements SEVESO ; 6 établissements relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED) et 18 sites et sols pollués en cours de traitement.

La DREAL a réalisé, en 2015, 47 inspections d'ICPE ayant donné lieu à 6 mises en demeure, 1 procès verbal d'infraction. À la fin de l'année, 4 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter étaient en cours d'instruction.

Concernant l'activité de contrôles techniques des véhicules, la DREAL a procédé à 55 réceptions à titre isolé, 6 visites d'inspection de centres de contrôles de véhicules légers, 14 supervisions de contrôles de véhicules légers, l'audit de surveillance du centre de contrôles de véhicules lourds de Varilhes et la supervision du contrôleur y exerçant, la délivrance de 30 autorisations de circuler (matières dangereuses, transports en commun et dépannage).

Développement économique et emploi

L'État

se mobilise pour le développement économique et l'emploi

La situation du marché du travail

En 2015, le chômage a poursuivi sa progression avec 14116 demandeurs d'emploi fin décembre, en augmentation de 2,6% sur un an (contre 4,7% en LRMP et 5% en France).

L'examen de la situation selon les catégories de demandeurs d'emploi aboutit aux constats suivants :

- la demande d'emploi des femmes a plus fortement progressé (plus 3,1% sur un an) que celle des hommes (plus 2,1%) ;
- le chômage des jeunes âgés de moins de 25 ans a sensiblement diminué sur un an (-3,5%), notamment grâce à la poursuite du déploiement du dispositif «emploi d'avenir», représentant près de 200 emplois au cours de l'année 2015.
- En revanche, la situation chez les seniors (50 ans et plus) s'est très nettement dégradée, avec une augmentation annuelle du chômage de 7,5%.

Fin 2015, les demandeurs d'emploi senior représentent 27% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (contre 24,2% en LRMP et 23,1% en France).

Le chômage de longue durée (inscription depuis plus d'un an) a également progressé cette année de 2,2 points, portant à 45,6% la part du chômage de longue durée dans l'ensemble de la demande d'emploi (contre 44,6% en LRMP et 45% en France).

Au quatrième trimestre 2015 (données provisoires INSEE), le département de l'Ariège présente un taux de chômage de 12,3%, contre 12% dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et 10% en France métropolitaine.

Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Malgré un contexte économique difficile, le secteur de l'insertion par l'activité économique est parvenu à maintenir en 2015 un bon niveau d'activité et reste particulièrement développé en Ariège.

Le réseau regroupe 15 SIAE assurant un maillage complet du département : 4 entreprises d'insertion, 8 ateliers et chantiers d'insertion, 3 associations intermédiaires. Toutes ces structures proposent des activités de production ou des services répondant à des besoins locaux.

Lancement de la garantie jeunes à Foix



L'État a maintenu son soutien financier en mobilisant une enveloppe de 3 320 783 €, faisant de l'Ariège le 4ème département le mieux doté de la région Midi-Pyrénées.

Au 31 décembre 2015, 425 salariés en insertion travaillaient dans les SIAE du département. Durant l'année, 326 personnes ont intégré une structure et 301 en sont sorties. En dehors de ces salariés en insertion, les SIAE emploient également environ 120 personnes sur des postes liés à l'accompagnement des salariés en insertion et au fonctionnement des structures.

Le réseau de l'insertion par l'activité économique enregistre, en 2015, un taux de retour à l'emploi tout à fait honorable, au regard des publics pris en charge et de la conjoncture économique dégradée, avec plus de 52% de sorties positives.

Une forte mobilisation des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) : Contrats Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE)

Le nombre de CUI conclus en Ariège s'est maintenu à un niveau élevé en 2015 : 931 CAE (1019 en 2014) et 279 CIE (153 en 2014). Ces mesures ont été nettement mobilisées en faveur des publics les plus en difficulté : les bénéficiaires du RSA, les seniors et les travailleurs handicapés.

Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

Le développement des Emplois d'Avenir

Le dispositif des Emplois d'Avenir est opérationnel depuis le 1er novembre 2012. Après 2 années de déploiement optimal en 2013 et en 2014, il s'est poursuivi en 2015 avec la conclusion de 198 nouveaux contrats, dont 87 dans le secteur marchand.

Il convient de souligner que :

- 90% de ces contrats sont conclus pour 3 ans ou en CDI, et pour l'essentiel à temps plein. Les jeunes et employeurs bénéficient ainsi d'une visibilité à long terme favorisant la construction d'une véritable expérience professionnelle et la mise en place d'un accompagnement de qualité.
- 62% des jeunes embauchés en Emploi d'Avenir en 2015 sont de niveau baccalauréat ou infra. L'esprit du dispositif à son lancement (offrir une opportunité d'emploi aux jeunes les moins qualifiés) est donc respecté.

Les contrats en alternance : un nombre de contrats conclus en baisse en 2015

Contrats d'apprentissage

En 2015, le nombre de jeunes entrés en apprentissage a baissé d'environ 6% malgré le plan de relance de l'apprentissage dont la mesure phare est la création de l'aide aux jeunes apprentis ouverte depuis le 1er juin 2015.

La conjoncture reste notamment difficile dans le secteur du BTP. Cela s'est traduit par le «gel» de deux sections d'apprentissage au sein du Centre de Formation aux Métiers : CAP Constructeur Bois et MC Maintenance en équipement thermique individuel.

Contrats de professionnalisation

La situation est particulièrement difficile s'agissant de ce type de contrat. Leur nombre ne cesse de baisser depuis 2012.

Toutefois, 2 opérations importantes de recrutement dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ont été conduites en 2015 par les sociétés Aubert et Duval à Pamiers (10 contrats de professionnalisation intérimaires signés) et Leclerc à Foix (ouverture d'un «drive» avec 8 embauches en contrat de professionnalisation).

Pour relancer les formations en alternance, le Service Public de l'Emploi (SPE) s'est mobilisé dans de nombreuses opérations :

- Mise en place d'actions en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège (CMA) :
 - accompagnement des entreprises en zone rurale ;

- réalisation d'un guide pratique pour le recrutement d'un apprenti à destination des chefs d'entreprise ;
- soutien des jeunes à la recherche d'un logement ;
- organisation de 4 Job Dating : à Pamiers et Lavelanet en juin 2015, à St-Girons et Tarascon en octobre 2015 ;
- Participation au Forum de l'Emploi organisé par la Maison Commune Emploi Formation ;
- Promotion et communication autour de l'apprentissage en général et dans le secteur public tout particulièrement :
 - sensibilisation des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux par le biais de la Newsletter de l'État,
 - sensibilisation des communautés de communes et EHPAD via l'envoi d'un Email présentant l'apprentissage ;
- Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ariège pour mener des actions visant les entreprises de plus de 20 salariés :
 - campagne de sensibilisation et d'information des entreprises,
 - appui aux démarches administratives et à la recherche de candidats et/ou soutien des jeunes en recherche d'entreprise.

Actions mises en œuvre par les partenaires

D'autres actions visant à encourager le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation méritent également d'être signalées :

- une offre de formation de niveau IV (Bac) : le certificat de qualification professionnelle Technicien Électricien Automobile (CQP TEEA) en contrat de professionnalisation qui correspond à un besoin des entreprises du secteur. A terme, l'objectif de la profession et des organismes de formation est d'obtenir l'ouverture d'un bac professionnel en apprentissage ;
 - à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, 2 formations de niveau II (bac+3), uniques en Ariège, inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles ont été créées. Il s'agit de 2 diplômes propres aux CCI, appartenant au Réseau Négoventis dénommés «Bachelor Professionnel». La première de «Responsable Développement Commercial» est la poursuite du BTS Négociateur Relations Clients, la deuxième de «Responsable de Manager de la Distribution» constitue la suite du BTS Management Unité Commerciale.
- Un dossier a été déposé auprès du Conseil Régional pour rendre ces 2 formations accessibles en contrat d'apprentissage dès la rentrée 2016.

Garantie jeunes

Ce nouveau dispositif, qui cible les 18-26 ans, a pour objet d'attribuer une allocation aux bénéficiaires dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Le jeune bénéficiaire doit donc s'inscrire dans le parcours qui aura été co-construit avec lui. L'opérateur de la mesure est la Mission Locale de l'Ariège. En 2015, 60 jeunes résidant à Foix et Pamiers sont entrés dans le dispositif. Un tiers d'entre eux réside dans des Quartiers prioritaires Politiques de la Ville.

Accompagner les entreprises au titre des mutations économiques

Les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

En 2015, l'État a accompagné et financé 2 plates-formes Emploi Compétences portées par deux Accords de Développement des Emplois et des Compétences (ADEC) :

- l'un signé par la Communauté de Communes du Pays-d'Olmes, couvrant le Pays des Pyrénées Cathares qui est arrivé à échéance au mois de juin 2014 et qui a été reconduit pour trois nouvelles années jusqu'en juin 2017,
- l'autre renouvelé en juin 2015 pour une durée de 3 ans par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Couserans pour le bassin d'emploi de Saint-Girons.

Le dispositif de soutien aux entreprises en sous-activité

Le nombre d'heures d'activité partielle consommées pour l'année 2015 est de 34 706 contre 35 069 l'an passé soit une baisse de 1700 heures. Les entreprises du bâtiment et des Travaux Publics restent les plus utilisatrices. Au total, 60 entreprises ariégeoises ont bénéficié de ce dispositif qui a concerné 482 salariés.

L'aide au conseil

Grâce au financement de l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège réalise des actions d'appui-conseil au bénéfice des très petites entreprises (TPE) qui prévoient notamment la réalisation de 16 diagnostics au bénéfice de TPE dont 6 expertises par un cabinet spécialisé.

L'accompagnement d'entreprises en difficulté

En 2015, 219 licenciements pour motif économique ont été recensés soit une augmentation de 54% par rapport à 2014.

Parmi les secteurs d'activité les plus touchés, on retrouve la fabrication d'équipement électrique (liquidation judiciaire de la société ORIZONA : 53 salariés), le commerce, la construction et le secteur médico-social. Le secteur de la construction est de loin le plus touché avec près de la moitié des licenciements concernés.

La cellule de veille et de détection précoce des difficultés des entreprises du département, mise en place en juillet 2012, poursuit son activité par la consultation régulière de ses membres et la transmission de signalements et d'informations auprès du préfet de région.

Une réunion de veille économique trimestrielle animée par l'UD DIRECCTE réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du département et permet un échange d'information sur la situation des entreprises et des secteurs d'activité économique.

La Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF)

Une CCSF se réunit régulièrement sous la présidence du directeur départemental des finances publiques. Elle a pour but l'examen de la situation financière des entreprises pouvant déboucher sur l'octroi de plans de règlement des dettes sociales et fiscales.

En 2015, 18 dossiers ont été traités.

Le volet social des entreprises concernées représente en totalité 272 emplois.

Les plans octroyés comprennent dans leur globalité un passif de 2,3M €.

La médiation du crédit

Confiée au directeur de la Banque de France (BDF), la mission de médiation du crédit aux entreprises est destinée à venir en aide aux entreprises qui présentent des difficultés de financement ou de trésorerie.

Pour l'année 2015, 10 dossiers ont été déposés à la BDF aboutissant pour 4 d'entre eux à une médiation réussie.

Depuis son lancement en 2008, ce dispositif a permis de débloquer près de 13 M€ de crédits, de préserver 1331 emplois et de conforter 75 entreprises dans leur activité.

Soutenir les projets de développement et d'investissement

MKAD

Les entreprises Mecachrome et Aubert et Duval ont annoncé en 2015 la création de la société MKAD sur Varilhes afin de créer le chaînon manquant d'une filière titane en France pour le secteur aéronautique, complètement intégrée, capable de répondre aux besoins des avionneurs, notamment AIRBUS et BOEING.

MKAD va mobiliser 20 m€ d'investissement (construction de l'usine, achat des machines). Le démarrage de l'activité est prévu autour de juin 2016 avec la création de 82 emplois.

L'État a joué dans ce dossier un rôle de facilitateur en mobilisant, au côté des collectivités locales et des partenaires économiques, l'ensemble des services de l'État concernés pour activer les procédures administratives afin que cette entreprise puisse s'implanter en Ariège dans les meilleures conditions possibles. Dans ce cadre, Pôle Emploi a mis en place une action collective de recrutement. De même, une action de formation (montée en compétence) des 20 salariés de la société SUPA, filiale d'Aubert et Duval, a été cofinancée par l'État pour que les salariés de la SUPA intègrent MKAD à l'issue de leur formation.

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

L'année 2015 a vu la prorogation du pacte de responsabilité dont la mesure phare a été le CICE. Le taux de déduction du CICE est passé de 4% (millésime 2013) à 6% (millésime 2014) avec une tendance globale, au 31 décembre 2015, à une baisse du nombre d'entreprises bénéficiaires (-2,25%) et une hausse des créances restituées (+ 50,67%).

Sensibiliser les entreprises à l'Intelligence Economique

Plus d'un tiers des entreprises françaises de moins de 250 salariés sont victimes de cyber-attaques. La région Midi-Pyrénées avec ses 147 500 emplois industriels n'est pas épargnée.

Sensibiliser les entreprises à la protection économique et aux phénomènes d'ingérences étrangères est indispensable pour conserver l'emploi sur le territoire national, en

défendant la compétitivité de notre appareil productif dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel.

Le département de l'Ariège n'échappe pas à cette nécessité ; c'est la raison pour laquelle la préfecture, en partenariat avec la CCI 09, l'UPAP 09, Ariège Expansion et avec la participation de tous les services régionaux de l'État impliqués dans la politique publique d'intelligence économique a organisé une table ronde sur ce thème le 24 septembre 2015. 80 personnes dont de nombreux chefs d'entreprise y ont assisté.

Piloter et animer le Service Public de l'Emploi (SPE)

Deux réunions de SPE plénières stratégiques ont été organisées en avril et octobre 2015. Elles ont permis de définir collectivement et de suivre les axes majeurs d'intervention à programmer sur l'année, notamment en matière de mutations économiques, politique de la ville et Garantie Jeunes.

Par ailleurs, compte tenu de l'actualité économique et des marges de progression à envisager, il a été organisé trois réunions de SPE techniques :

- la première visant à construire de façon concertée des actions ayant pour objectif de favoriser le développement de l'apprentissage et de l'alternance,
- la deuxième visant à développer l'approche et la concertation des membres du SPE en travaillant non plus seulement par dispositifs mais aussi par filière économique,
- la dernière ayant pour objet la présentation du dispositif Garantie Jeunes.

Par ailleurs, 6 réunions du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) ont été organisées en Ariège en 2015 : 4 à Saint-Girons et 2 à Lavelanet.



Cohésion sociale

L'État

promeut une politique de cohésion sociale

La cohésion sociale reste un enjeu majeur dans un département qui affiche un taux de précarité très important. Les services de l'État se sont mobilisés pour la solidarité au profit des personnes les plus vulnérables.

Politique de la ville

En 2014, l'Ariège est entré dans la politique de la ville avec 3 quartiers prioritaires (QPV) : Saint-Girons (cœur de ville), Foix (centre ancien) et Pamiers (centre ancien et la Gloriette / Le Foulon).

La politique de la ville est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements avec pour objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le périmètre de ces quartiers, délimité par l'État en concertation avec les communes, bénéficie d'avantages fiscaux ou d'exonérations. De plus, les crédits de droit commun sont prioritairement fléchés sur ces quartiers et des crédits spécifiques leur sont attribués.

La politique de la ville est mise en œuvre au moyen de contrats de ville qui reposent sur 3 piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

L'année 2015 a été marquée par la signature des contrats de ville en présence du Premier ministre et de plusieurs ministres le 11 septembre 2015.

Les conseils citoyens

La participation citoyenne est au cœur de la nouvelle politique de la ville.

Ainsi, trois conseils citoyens ont été créés dans chaque quartier prioritaire afin de permettre la représentation des habitants dans les instances des contrats de ville. La mise en place de ces instances citoyennes a été validée par arrêtés préfectoraux.

Composés de collèges d'habitants et d'acteurs associatifs du quartier prioritaire, les conseils citoyens se réunissent régulièrement sur chaque territoire et permettent à leurs membres de nourrir la réflexion collective sur les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants.



Le jardin d'Emmaüs à Pamiers

Les diagnostics de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ou «diagnostics en marchant»

Ces diagnostics, particulièrement importants pour alimenter le volet «Habitat et cadre de vie» des contrats de ville, ont eu lieu en 2015 sur les 3 quartiers prioritaires.

Ils ont pu dresser un constat partenarial des ressources et des dysfonctionnements des 3 territoires, basé sur l'«expertise d'usage» des habitants, et ont permis d'envisager collectivement des pistes d'améliorations possibles.

Pour des raisons de seuil démographique, la commune de Lavelanet, bien que confrontée à de nombreuses problématiques socio-économiques, n'a pu intégrer le dispositif politique de la ville. Mais les services de l'État, qui restent particulièrement attentifs à la situation de la commune, souhaitent mobiliser des moyens équivalents à ceux de la politique de la ville sur ce territoire.

Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne

Un habitat social et durable

Concernant le parc privé, les axes prioritaires d'intervention de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont été maintenus :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie.

Les crédits alloués, après une année 2014 exceptionnelle, sont revenus à des niveaux plus habituels avec une enveloppe de l'ordre de 3 M€ pour les aides de l'ANAH et de 0,8M€ pour les aides de l'État (programme «Habiter Mieux»).

479 logements privés (-14% par rapport à 2014) ont été subventionnés par l'ANAH et l'État pour un montant de 3,85M€.

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) lancé par l'État fin 2013, 391 primes «Habiter Mieux» ont été attribuées en 2015 (467 en 2014).

Concernant le parc public, 49 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2015 : 12 logements sociaux communaux et 37 logements HLM. Sur ces 37 logements HLM, 12 logements sont très sociaux.

En matière d'habitat indigne, le parc privé potentiellement indigne demeure encore très important, de l'ordre de 3900 logements dans le parc propriétaire occupant, et de 3000 logements dans le parc locatif privé.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne (LHI) qui a pour but de coordonner les actions des différents partenaires et d'impulser la lutte contre l'habitat indigne dans le département a poursuivi son action en 2015. 17 arrêtés d'insalubrité, 12 arrêtés de sortie d'insalubrité, 5 arrêtés pour locaux impropres à l'habitation et 3 arrêtés pour mesures d'urgence ont été pris.

Des crédits sont mobilisés par l'ANAH et le Conseil Départemental pour la réhabilitation des logements, l'accompagnement des propriétaires et l'accompagnement social des locataires, et par l'État pour des diagnostics et des travaux d'office le cas échéant.

Accompagner les personnes les plus vulnérables

Le Plan Pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Deux années de mise en œuvre en Ariège du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ont permis la concrétisation d'un travail de réseau et transversal des institutions et des partenaires impliqués dans différentes démarches parallèles (politique de la ville, diagnostic hébergement-logement dit à 360°, schéma départemental des services aux familles, contrats locaux de santé, schéma départemental de l'autonomie...).

Cette transversalité est facilitée par la taille du département, qui permet la rencontre des mêmes professionnels à l'occasion de ces réunions. Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale permet une mise en lumière des actions engagées quotidiennement par ces différents acteurs.

Il est à noter en 2015, la poursuite et la mise en œuvre d'actions emblématiques comme :

- en matière de lutte contre les addictions, le développement des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) par une association ariégeoise,
- le projet de création d'une Maison des Adolescents (MDA), dont l'ouverture est prévue en 2016, avec pour objet de structurer les réseaux locaux dans les domaines sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques. Une antenne est prévue dans le Contrat Local de Santé du Couserans, à Saint-Girons,
- le dispositif « garantie jeune ».

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2016-2021

Depuis la loi ALUR de 2014, les documents de planification sur les domaines du logement et de l'hébergement (PDALPD, PDAHI, PLH) sont fusionnés en un seul document intitulé « Plan Département d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ».

Arrivé à son terme, le PDALPD de l'Ariège 2010-2015, co-piloté par l'État et le conseil départemental fera l'objet d'une nouvelle rédaction, et ce, avec l'appui d'un bureau d'étude. Sur la partie état des lieux, il a été procédé en 2015 à l'élaboration du diagnostic dit à 360° dans une démarche partenariale, intégrant les acteurs des sphères sociale, médico-sociale et sanitaire. Cet état des lieux a fait l'objet d'une présentation aux groupes de travail à l'occasion d'une réunion plénière présidée par la Préfète.

L'hébergement d'urgence et l'insertion

En matière d'hébergement, l'élaboration du diagnostic à 360° a permis de recenser comme axes de travail prioritaires :

- la mise en œuvre de places de courte durée (de 2 à 3 nuits), à destination des hommes isolés sur les structures de Pamiers, Foix et Lavelanet,
- le renforcement du dispositif spécifique à l'hébergement des femmes victimes de violences, par l'augmentation d'une place sur les 3 déjà ouvertes,
- l'expérimentation de 5 places d'urgence dans le Couserans, pour un meilleur maillage territorial.

A ce jour, l'ensemble des pistes d'actions a pu être mené. La question de leur pérennité reste à travailler en 2016, dans le cadre du PDALHPD.

Sur le volet insertion, il est à noter en 2015, l'ouverture des 22 places de la pension de famille sur Foix, inaugurée en septembre 2015. De même, il a été constaté dans le cadre des différents diagnostics (360°, contrat de ville et contrat local de santé), la nécessité d'une action à engager afin de permettre à des personnes souffrant de troubles psychiques d'accéder ou de se maintenir dans du logement adapté avec un accompagnement social.

La prévention des expulsions

Le volet prévention des expulsions locatives est entrepris pour partie par les commissions territoriales, organisées dans les centres sociaux CAF à partir des signalements d'impayés de loyers adressés par les bailleurs. La Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX), quant à elle, agit sur le volet prévention, à partir du moment où la procédure d'expulsion est déclenchée par le bailleur. La loi ALUR est venue renforcer le rôle de cette Commission et prévoir l'actualisation de la charte de prévention des expulsions locatives. Il s'agit là, d'une occasion d'évoquer avec les partenaires, comment améliorer la coordination avec les acteurs, et l'organisation de cette commission.

L'hébergement des personnes migrantes

En 2015, l'Ariège comptait 119 places dédiées aux demandeurs d'asile, dont 100 places de Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et 19 places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile. En 2015, un appel à projets a été lancé afin de créer des places de Centre Provisoire d'Hébergement à destination des réfugiés. De même, dans le cadre de la réforme de l'asile, et au regard du manque de places dédiées aux demandeurs d'asile, le gouvernement a demandé aux départements d'initier des appels à projets pour la création de places de CADA.

Dans le cadre du plan européen de relocalisation des personnes réfugiées, l'Ariège a accueilli 12 personnes. Ces personnes sont logées dans le parc public HLM et dans une famille d'agriculteurs. Le département de l'Ariège a également ouvert des places destinées à accueillir des migrants issus de Calais.

La commission de surendettement

La commission de surendettement pilotée par la Banque de France s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année 2015. Le nombre de dossiers déposés est en baisse de 8,4% sur un an (460 en 2015 contre 502 en 2014). Très peu de dossiers ont été rejetés (6% seulement).

Le traitement s'est maintenu en 2015 avec la sortie de 525 dossiers.

- 16,4% des dossiers ont obtenu une solution pérenne en traitement amiable. ■ 32,4% ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées.
- 38,1% ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel.

24 Le secrétariat de la commission de surendettement a assuré 5 sessions de formation auxquelles ont assisté 55 travailleurs sociaux.

Promouvoir l'égalité des chances

Les chantiers de l'Éducation Nationale

Le département de l'Ariège compte 25000 élèves encadrés par 2600 personnes rémunérées sur le budget de l'État.

L'enseignement y est dispensé dans 166 écoles réparties dans 135 communes et dans 25 établissements du second degré (15 collèges, 3 lycées d'enseignement général et technologique, 5 lycées professionnels, 1 lycée polyvalent et 1 établissement régional d'enseignement adapté) ; l'offre de formation allant de l'école maternelle au brevet de technicien supérieur.

En 2015, les structures scolaires du département ont évolué :

- regroupement des écoles de Lavelanet (3 groupes scolaires au lieu de 5),
- ouverture d'une nouvelle école à Montgailhard,
- ouverture du nouveau collège de Mazères,
- création du lycée polyvalent de Pamiers par la fusion du lycée du Castella et du lycée professionnel Irénée Cros.

Les nouveaux rythmes scolaires et les projets éducatifs territoriaux (PEDT)

L'application des rythmes scolaires dans le premier degré vise à améliorer les apprentissages de tous les enfants.

À la rentrée 2015, les 135 communes ayant au moins une école appliquent la réforme des rythmes scolaires en Ariège mise en place à la rentrée 2013.

Avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT), la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative. Le PEDT s'appuie sur un principe de continuité éducative et s'inscrit dans le schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège. Le premier PEDT a été signé à Foix le 15 décembre 2014.

- 100% des communes ariégeoises disposant d'une école (135 communes) sont couvertes par un PEDT au premier septembre 2015 ;
- 41 PEDT ont ainsi été signés, dont 15 ont une dimension intercommunale. Ces derniers concernent 109 communes dotées d'une école, soit un ratio de près de 80% des communes ariégeoises avec école.

L'Inspecteur d'académie a installé un groupe d'appui départemental (GAD) pour suivre ces PEDT. Un séminaire départemental a été organisé le 04 novembre 2015.

Actions continues pour les valeurs de la République

Outre la poursuite des actions en faveur des élèves en situation de handicap, de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, ou encore la prévention des conduites addictives, 2015 a vu l'organisation d'actions autour de la promotion des valeurs de la République.

A l'initiative de la ministre de l'Éducation Nationale, des Assises locales et départementales de la mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République ont été organisées en Ariège en avril 2015, comme dans tous les départements français.

Un certain nombre d'initiatives a émergé des réflexions menées au cours des débats qui ont eu lieu dans les différentes tables rondes organisées à cet effet. Parmi ces initiatives, on peut noter la participation d'élèves aux cérémonies de naturalisation en préfecture ou encore le projet écoliers-citoyens porté par l'Éducation Nationale et l'association des maires et des élus de l'Ariège.

Ce projet a pour finalité de transmettre et faire vivre les valeurs de la République auprès des élèves et se décline en deux phases :

- un concours annuel sur un thème ayant trait à la République,
- des interventions, en classes, d'anciens élus bénévoles qui apportent leur expérience concrète.

L'organisation le 7 mai 2015 du Rallye Citoyen (parcours pédestre conduisant des élèves dans des lieux de mémoire de la ville de Foix) en est un autre exemple. Cet événement a rassemblé 180 élèves.

Dans le cadre des événements intervenus en 2015 (attentats), les écoles et les établissements du second degré ont reçu les consignes nécessaires pour mettre en place toutes les mesures de sécurités nationales; cette action se poursuit en 2016.

Pour une meilleure accessibilité des personnes en situation de handicap

Face au retard accumulé et au constat partagé que les échéances de mise en accessibilité des transports collectifs (12 février 2015) et des Établissements Recevant du Public (1^{er} janvier 2015) ne pourraient être tenues par de nombreux acteurs publics et privés, le Premier Ministre a annoncé le 26 février 2014 la possibilité pour ceux qui ne pouvaient pas respecter ces échéances de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers).

L'année 2015 a été marquée, pour la DDT, par l'accompagnement des gestionnaires d'ERP (communes et gestionnaires privés) souhaitant réaliser un Ad'AP et l'instruction de ces dossiers, qui devaient être déposés au plus tard de 27 septembre 2015, sachant que le dépôt après cette date reste possible mais que l'examen de l'Ad'AP tient compte de ce retard de dépôt. Au 1^{er} mars 2016, la DDT a reçu 534 Ad'AP concernant 1208 ERP.

Les décisions concernant les Ad'AP ont été mises en ligne (site Internet des services de l'État > Politiques publiques > Aménagement du territoire et construction) pour information du public.

L'instruction des Ad'AP va se poursuivre en 2016 et un suivi de leur mise en œuvre sera réalisé, avec en parallèle l'instruction des autorisations de travaux liées.

La DDT a continué à mobiliser et accompagner les communes pour l'élaboration de leur Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), sachant que depuis août 2015, ce plan n'est plus obligatoire que pour les communes de plus de 1000 habitants. La DDT a joué un rôle de conseil des collectivités dans leurs projets d'aménagement de voirie et de l'espace public, en veillant à ce que l'ensemble de la chaîne de déplacement, et donc l'accès aux ERP soit pris en compte.

Santé et démographie médicale

Si l'espace ariégeois bénéficie globalement d'une densité médicale proche de la moyenne régionale (123,7 omnipraticiens pour 100 000 habitants), force est de constater un déficit chronique de médecins spécialistes (dont neurologues, psychiatres, cardiologues ou encore ophtalmologues) et une moyenne d'âge des médecins qui reste élevée (40% d'entre eux ont plus de 55 ans, ce pourcentage passe à 45% pour les médecins spécialistes).

Par ailleurs, les activités de santé de proximité ne sont pas bien réparties sur le territoire et certaines parties du département, notamment les secteurs de montagne isolés, manquent déjà de médecins.

Le vieillissement du corps médical dans l'ensemble du département ne fait qu'accroître les tensions et les inquiétudes des populations et des élus.

Pour remédier à ces difficultés, de nouveaux dispositifs ont été mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territoire Santé de Midi-Pyrénées pour lutter contre les déserts médicaux. Parmi ces nouveaux dispositifs, il convient de citer la création en Ariège de plusieurs Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP). En 2015, 2 nouveaux projets de MSP (Saint-Girons et Prat-Bonrepaux) ont été labellisés.

Par ailleurs un nouveau Contrat Local de Santé a été signé le 18 décembre 2015 dans le Couserans. Ce contrat comporte 3 axes d'intervention : l'accès aux soins de premiers secours, l'accès à la prévention et le parcours de la personne en perte d'autonomie.

Ces dispositifs restent essentiels pour perpétuer le lien social vis-à-vis des populations les plus fragiles notamment les personnes âgées en offrant un accès aux soins de qualité en tout point du territoire.

Renforcer la citoyenneté

Le service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'accomplir une mission d'intérêt général dans des domaines prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation, culture, environnement, mémoire, citoyenneté, action humanitaire, développement international et situations d'urgence.

En 2015, 72 jeunes du département ont intégré ce dispositif (soit une hausse de 71% par rapport à 2014).

Initiatives en faveur de la citoyenneté

Les services de l'État ont organisé le 16 avril 2015, en partenariat avec l'association FAJIP (Foix Adolescence Jeunesse Information Prévention), une journée de mobilisation départementale du monde associatif en faveur de la citoyenneté, du vivre-ensemble et des valeurs de la République au centre culturel de Foix. 120 personnes, dont une quarantaine de jeunes, y ont assisté.

Des formations décentralisées sur les valeurs de la République et les problématiques liées à la laïcité ont été également organisées à Laroque d'Olmes, Saint-Girons, Pamiers et Tarascon, en partenariat avec les services de l'État et les mouvements d'éducation populaire, à destination des professionnels de l'enfance-jeunesse intervenant en milieu

26 scolaire et périscolaire. 240 professionnels y ont assisté.

Entretenir le devoir de mémoire

14 cérémonies officielles et 18 cérémonies locales ont eu lieu en 2015, avec un accent particulier sur la Résistance : Journée Nationale de la résistance, hommage à Jean Zay, hommage aux maquis de l'Ariège sur le site de Croquié, concours Petits artistes de la Mémoire (PAM).

Année 1915 – Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Les célébrations du Centenaire de la Grande Guerre se sont poursuivies en 2015 avec notamment 32 conférences en milieu scolaire, 17 conférences ouvertes au public, 30 expositions dans les établissements scolaires et les communes, ou encore la journée citoyenne autour du centenaire de la guerre de 1914-1918.

Après l'ouvrage «Les poilus ariégeois dans la Grande Guerre», le comité du Centenaire a réalisé et édité «Les DARDANELLES 1915, les soldats oubliés».

Le service des archives départementales a poursuivi la réalisation de la «Lettre du Centenaire» à parution trimestrielle, distribuée gratuitement dans les écoles, les communes et les administrations.

Année 1945 - Fin de la Seconde Guerre Mondiale

A l'occasion des cérémonies commémoratives de la victoire des alliés sur les forces nazies, 5 anciens combattants de la seconde guerre mondiale ont été faits «Chevalier de la Légion d'honneur».

Une Journée Défense et Citoyenneté «mémorielle» a été organisée au camp du Vernet au profit de 40 lycéens.

Année 2015 - Hommage à la nouvelle génération du feu

Le 1^{er} octobre 2015 à FOIX, à l'occasion de la cérémonie de remise de la Croix du Combattant, 15 anciens combattants de la nouvelle génération du feu (1963-2015) ont été décorés.



Remise du trophée du rallye citoyen au collège Lakanal de Foix

Aménagement du territoire

L'État

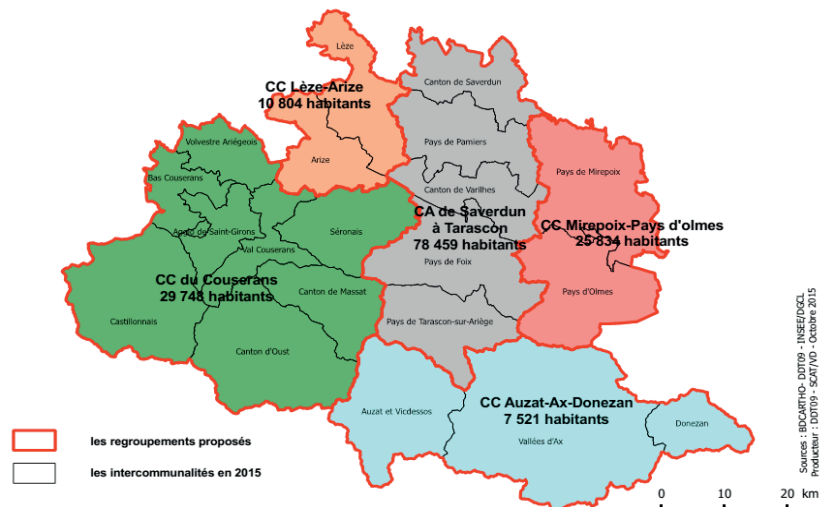
soutient un aménagement équilibré et durable du territoire

Poursuivre la réforme territoriale

Pour faciliter la rationalisation des structures intercommunales, les préfets ont été dotés par la loi NOTRe de pouvoirs renforcés. La loi détermine les orientations que le schéma départemental de coopération intercommunale doit prendre en compte : constitution d'EPCI à fiscalité propre de 15000 habitants minimum, ce seuil pouvant être adapté en zone de montagne ou de faible densité sans pouvoir être inférieur à 5000 habitants, suppression des syndicats faisant double emploi, rationalisation des périmètres des groupements existants et renforcement de la solidarité territoriale et de la solidarité financière.

La préfète de l'Ariège a présenté en septembre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale un projet de schéma de réorganisation de l'intercommunalité dans le département. Ce document a un caractère prospectif et indicatif. Il fixe des orientations du territoire pour une durée de 6 ans. L'évolution du périmètre des intercommunalités sera proposé sur la base de ce document et des engagements des élus de chaque territoire.

Département de l'Ariège
Projet de schéma de coopération intercommunale



Ambitieux pour l'Ariège et ses habitants, ce projet propose une réorganisation autour de 4 communautés de communes et une grande communauté d'agglomération :

- Une communauté d'agglomération construite sur le périmètre du schéma de cohérence territoriale de Saverdun à Tarascon et regroupant une population de 78 459 habitants. Elle aura ainsi la capacité à porter des projets structurants pour le territoire et deviendra au-delà du département un interlocuteur pertinent.
- Une communauté de communes réunissant les 29748 habitants du Couserans. Elle regroupera les communautés de communes du Volvestre ariégeois, du Bas Couserans, du Castillonnais, du canton d'Oust, du canton de Massat, du Val Couserans, de l'agglomération de Saint-Girons et du Séronais, intégrant ainsi les grandes composantes stratégiques de l'économie du territoire.
- Une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de l'Arize et de la Lèze. Elle s'appuiera sur un bassin de vie de 10 804 habitants, qui présente une dynamique de territoire et de travail en commun préexistante.
- Une communauté de communes réunissant les communautés de communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes. Son territoire de 25 834 habitants est caractérisé par une cohérence historique et géographique qui les a conduites à un développement culturel, touristique et économique commun.
- Une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Donezan, d'Auzat et du Vicdessos et des vallées d'Ax regroupant ainsi une population de 7521 habitants. Elle favorisera une synergie autour des investissements touristiques favorables au maintien de la population et au développement économique du territoire.

Ces 5 communautés, contre 20 aujourd'hui, permettront de faire face aux enjeux de développement et d'aménagement auxquels l'Ariège se doit de répondre. Elles seront des acteurs efficaces et cohérents pour apporter aux communes, échelon de proximité, le soutien et les services qui lui sont nécessaires. Elles seront dimensionnées pour être des partenaires crédibles et reconnus de la grande région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées.

Ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été soumis à la consultation des collectivités concernées et de la commission départementale de coopération intercommunale. Il devra être arrêté et publié avant le 31 mars 2016.

Le résultat de la consultation, majoritairement favorable sur le contenu proposé mais pas sur l'échéancier de réalisation, laisse entrevoir une mise en œuvre progressive du schéma, débouchant en 2016 par la définition de 8 projets de périmètres de nouvelles intercommunalités, une communauté d'agglomération plus resserrée et 7 communautés de communes au lieu de 4. Cette étape intermédiaire qui respecte la dynamique de rationalisation de la carte intercommunale tout en répondant à la volonté des territoires prendrait effet au 1^{er} janvier 2017.

Accompagner la structuration des intercommunalités

Dans le cadre du nouveau conseil au territoire, la DDT a accompagné la prise de compétence de l'Application du Droit des Sols, en réalisant, pour le compte de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège, l'étude préalable à la création d'une structure départementale pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette étude a servi de base au Conseil Départemental pour la création du SDIAU, Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme.

Par ailleurs, la DDT accompagne les collectivités pour la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI), sous l'égide de la commission rivière de la commission départementale de coopération intercommunale. Cet accompagnement s'est déroulé en deux phases : présentation de la compétence GEMAPI puis accompagnement à la structuration de la réflexion par bassin versant.

Ce travail se poursuivra en 2016 au sein des comités de pilotage créés par les syndicats de rivière pour l'organisation de leurs fusions, en lien avec le schéma départemental, à savoir la fusion des syndicats sur le bassin versant de l'Hers d'une part et sur le bassin versant Ariège-Crieu d'autre part.

Accompagner le développement territorial et économique

Afin de poursuivre la lutte contre le ralentissement de l'activité économique, l'État a consolidé en 2015 les mesures déjà mises en place pour accompagner des projets de développement du territoire et répondre aux besoins de la population.

Dans cette dynamique, le contrat de plan État-Région et la convention inter-régionale du massif des Pyrénées, pour les années 2015-2020, ont été signées respectivement les 14 avril et 25 novembre 2015.

Le montant global du CPER 2015-2020 pour Midi-Pyrénées s'élève à plus de 1,78 milliards d'euros :

- État : 719 millions d'€, - Région : 723 millions d'€, - Autres partenaires, dont les départements et les EPCI : près de 323 millions d'€.

L'objectif est d'accompagner la croissance économique et l'emploi tout en assurant un développement équilibré des territoires.

Le CPER 2015-2020 est articulé en 8 volets : mobilité multimodale / enseignement supérieur, recherche, innovation / transition écologique et énergétique / très haut débit et usages du numérique / innovation, filières d'avenir et usine du futur / emploi / territorial / transversal métropolitain.

Le montant global de la Convention Inter-régionale du Massif des Pyrénées (CIMP) 2015-2020 s'élève à plus de 77 millions € :

- État : 35,52 M €, - Région Aquitaine : 9,63 M €, - Région Midi-Pyrénées : 19,26 M €, - Région Languedoc-Roussillon : 9,63 M €.

La CIMP 2015-2020 s'articule autour de 4 objectifs thématiques : renforcer l'attractivité des territoires pyrénéens, accompagner la création de valeur, accompagner l'adaptation au changement climatique et promouvoir les coopérations et l'identité pyrénéenne.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

317 dossiers ont été financés en 2015 au titre de la DETR pour un montant de subvention global de 8 184 957 €.

Le total des investissements générés au profit des collectivités territoriales et de l'activité économique (BTP notamment) s'est élevé à 40 092 702 €. Ces chiffres sont en augmentation sur un an puisqu'en 2014, 243 dossiers avaient été financés pour un montant total de DETR de 5,7 M€.

Quelques exemples de dossiers financés par la DETR en 2015 :

- aménagement de deux aires de grand passage pour les gens du voyage (150 400 €),
- construction du pôle d'innovation collaborative à Lézat sur Lèze (250 000 €),
- aménagement du centre historique de Foix (51 000 €),
- construction d'une halle pour l'accueil d'un marché de producteurs locaux à Prat-Bonrepaux (147 500 €).

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Le FNADT mutualise les crédits des fonds ministériels pour l'investissement.

En 2015, 12 nouvelles opérations ont été financées au titre du FNADT, pour lesquelles un montant de 728 110€ a été engagé, somme supérieure à 2014 (327 257€). Un montant de 504 710,41€ a été payé dans l'année, au titre des opérations antérieurement programmées (673 870€ en 2014).

Parmi les projets subventionnés par le FNADT en 2015, figure la revitalisation du centre bourg de St Girons (110 000 €), la première tranche du pôle multimodal de Foix (171 981 €) ainsi que l'étude Atout France à Montségur dans le cadre du projet de centre d'interprétation (9 632€).

Le dispositif expérimental AIDER (Accompagnement Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)

Le comité interministériel aux ruralités a mis en évidence le fort besoin d'accompagnement en ingénierie d'un certain nombre de territoires ruraux pour développer les projets portés par les élus.

Annoncé par la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, lors de sa venue en Ariège le 17 avril 2015, le dispositif expérimental AIDER a été mis en place au cours de l'été 2015 sur le territoire des communautés de communes des pays d'Olmes et de Mirepoix.

Les 2 objectifs proposés par les élus du territoire et retenus par la ministre sont les suivants :

- affirmer une politique touristique autour de la destination Pyrénées cathares (Château de Montségur, bastide de Mirepoix, station des Monts d'Olmes et lac de Montbel, les 4 M) ;
- impulser une politique d'aménagement et de redéveloppement qualitative : requalification des friches et politique de l'habitat.

La mission AIDER, composée d'un inspecteur général de l'administration du développement durable, d'un ingénieur général de l'agriculture et d'un contrôleur général économique et financier, s'est rendue sur ce territoire à deux reprises en 2015.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

L'année 2015 a vu la fin des paiements des aides du programme de développement rural 2007-2014. Tous les dossiers de la programmation 2007-2014 ont été payés, soit 149 dossiers représentant 6,3 millions d'euros d'aide FEADER et 27,3 millions d'euros d'investissement.

Le Programme européen FEDER Compétitivité régionale et emploi

Pour mémoire, le programme FEDER 2007-2013 a permis de financer en Ariège 266 dossiers pour un montant de 27 380 646 €, ce qui a généré un coût total d'investissements de 104 590 475 €.

L'année 2015 a été une période de clôture de ce programme qui se prolongera en 2016. À ce titre, il reste 8 dossiers et 409 537 € à payer et à certifier pour la préfecture de l'Ariège.

Le nouveau programme FEDER 2014-2020 est entré dans sa phase opérationnelle en 2015. Pour ce programme l'autorité de gestion est désormais le Conseil Régional.

Les infrastructures routières

Le contrat de plan État-Région 2015-2020 a donné lieu en Ariège à la signature par l'État, la Région et le Département, le 30 septembre 2015, d'une convention d'application du programme routier. Cette convention prévoit l'achèvement des travaux de la déviation d'Ax-Les-Thermes (pour un montant de 6,1 M€) et la réalisation d'études, acquisitions foncières et premiers travaux d'aménagement de la RN20, entre Tarascon et Puymorens (pour un montant de 3,5 M€).

Les travaux de la déviation d'Ax-Les-Thermes se sont poursuivis en 2015 avec l'achèvement du giratoire sud en fin de déviation qui permettra les échanges avec la commune d'Ax et les vallées. Les travaux de l'ouvrage franchissant la brèche du Bonascre ont démarré : la réception est prévue en mars 2016. Cet ouvrage mixte (poutre métallique et béton) de 100 mètres de long avec 3 travées est le dernier ouvrage de la déviation. En 2016 sont prévues la réalisation des chaussées et la pose des équipements de signalisation et de sécurité pour une mise en circulation de la déviation programmée avant les vacances d'hiver de décembre 2016.

Soutenir l'activité agricole et la forêt

L'activité agricole

Grandes cultures : la conjoncture des marchés est restée difficile en 2015 pour les céréales avec une dégradation marquée sur le second semestre. Le cours du blé dur a fortement baissé (-65%) tandis que celui du blé d'hiver et du maïs s'est maintenu à un niveau bas. Cette conjoncture défavorable a été aggravée par une très forte baisse (-30% environ) des surfaces contractualisées en maïs semence, baisse qui devrait perdurer en 2016 (prévision de -20%), impactant ainsi fortement les producteurs de la plaine qui tirent en grande partie leur revenu de cette production. Les cultures d'été non irriguées (tournesol, maïs consommation) ont vu, quant à elles, leurs rendements chuter du fait de la sécheresse.

Prairies et surfaces fourragères : la première pousse de l'herbe au printemps a été bonne mais de qualité moyenne. En revanche la sécheresse estivale et automnale a nettement impacté la pousse d'herbe et du maïs ensilage notamment sur les coteaux. Le Nord-Est du département le plus fortement touché, avec des pertes dépassant 30%, a fait l'objet d'une procédure de demande de reconnaissance de calamité sécheresse suite aux deux missions d'observation et au comité d'expertise qui a suivi. Cette demande sera analysée en commission nationale en mars 2016.

Pour les laitiers, l'embellie des cours connue en 2014 a été éphémère. La filière laitière est dans une situation critique avec un nouvel effondrement des cours et le prix payé du litre de lait est repassé sous les coûts de production.

En système viande, la situation de l'Ariège hors zone réglementée, jusqu'à mi-décembre 2015, dans le contexte de crise sanitaire lié à la Fièvre Catharrale Ovine, a permis l'export de l'essentiel des broutards. Leur cours, en baisse, a toutefois été soutenu par le marché vers la Turquie. Le secteur ovin s'est quant à lui maintenu.

Une avance de 90% basée sur le montant versé en 2014 pour les principales aides du premier pilier a été versée aux 1720 exploitations demandeuses. L'avance de trésorerie se monte à 36.420.500 €.

Par ailleurs, il a été procédé au règlement des aides ovines et caprines pour un montant de 1.274.400 € concernant 350 exploitations.

La crise agricole

Une crise de l'élevage a nécessité la mise en place d'un plan de soutien national présenté en Ariège lors du comité départemental d'urgence du 29 juillet 2015. Les éleveurs en difficulté ont été invités à présenter un dossier de demande d'aides spécifiques (allègements de charges, diminutions de cotisations MSA, report de remboursements d'emprunts).



Elevage de bovins en basse Ariège

Ce comité a été suivi d'une réunion de concertation avec les distributeurs le 31 juillet 2015, laquelle a donné lieu à des positions de principes convergentes sur l'augmentation du prix et de la part ariégeoise des achats, la valorisation des produits locaux et la production de valeur ajoutée dans les élevages. Une réunion de concertation avec les chevillards a suivi le 7 août 2015 afin également d'augmenter la part locale dans leur approvisionnement.

La préfète a présidé une réunion le 14 septembre 2015 pour le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective. Cette réunion a permis de montrer des réussites mais a également fait ressortir la nécessité d'accroître les volontés et un besoin d'accompagnement des structures clientes (capacité technique à transformer, besoins de conditionnement, marchés publics etc.).

257 dossiers ont été reçus par la DDT. Après examen par le comité départemental d'urgence, 678000 € d'aides sous forme d'allègement des charges et 140000 € d'allègements de cotisations MSA ont été attribués aux 212 élevages les plus en difficultés.

La forêt

L'opération de clôture des contrats du fonds forestier national (FFN) portant sur des forêts communales gérées par l'ONF a conduit en 2015 à la résiliation de 48 contrats pour un abandon total de créance de 8 millions d'euros. La gestion de ces forêts restera assurée par l'ONF.

Au titre du contrat de plan de développement rural Midi-Pyrénées (PDR), la forêt ariégeoise a bénéficié en 2015 de 751.000€ d'aides de l'État et du FEADER pour 13 dossiers instruits dont :

- 478.000 € pour la desserte (19 km de voirie), destinés à 78 % à la forêt privée et représentant 55% de l'enveloppe régionale ;
- 264.000 € pour la défense des forêts contre les incendies, destinés à 92 % à l'ONF et correspondant à 69% de l'enveloppe régionale.

La restauration des terrains en montagne a bénéficié de 100.000€ d'aides de l'État.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a contribué à l'animation des groupements forestiers du département pilotée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Protéger durablement l'environnement

Les mesures en faveur de la qualité de l'eau

Garantir une eau potable pour tous les ariégeois constitue un objectif prioritaire de santé publique.

Suite aux efforts engagés par les distributeurs d'eau à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la qualité bactériologique de l'eau ne cesse de s'améliorer. En 2006, 29,5% de la population recevait une eau non conforme. En 2015, ce pourcentage était de 2,7%. Pour fiabiliser ces installations, une convention financière de 6,7 millions d'euros destinée à mettre en place des périmètres de protection et à améliorer les traitements a été signée par la préfète, le département, l'ARS, l'agence de l'eau et le SMDEA. Une convention du même type au bénéfice du syndicat des eaux du Couserans de l'ordre de 4 M€ est prévue.

Parmi les installations suivies par l'ARS, on dénombre 642 captages, 535 unités de distribution, 501 stations de traitement d'eau potable, 1 usine d'embouteillage, 145 bassins de natation et spa, 3 stations thermales et 7 sites de baignade.

Les prélèvements et analyses réalisés sur 4455 points de contrôle se sont soldés par des mesures de restriction et d'interdiction de consommer l'eau potable (276) et des fermetures temporaires de piscines (21).

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Au titre de la planification, c'est bien entendu l'approbation le 1^{er} décembre 2015 pour la période 2016-2021 du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Adour-Garonne et de Rhône-Méditerranée (auquel se rattache le Donezan, inclus dans le bassin versant de l'Aude) qui mérite une attention particulière.

Ce schéma est structuré autour de 4 orientations :

- créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- réduire les pollutions ;
- améliorer la gestion quantitative ;
- préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Il convient de noter la réinscription du bassin de l'Ariège et de l'Hers vif dans la liste des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) nécessaires, à élaborer d'ici 2021, ainsi que la préconisation d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) pour le bassin Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne.

Autre fait marquant, dans le cadre de la politique de la rationalisation des prélèvements d'eau à usage agricole, l'autorisation de prélèvement unique accordée par arrêté inter-préfectoral du 12 août 2015 au Conseil Départemental de l'Ariège (en tant qu'organisme unique pour les bassins de l'Ariège, de l'Hers, de la Lèze et de la Vixiège).

Enfin, il convient de relever une nette amélioration pour les 3 dossiers de non conformité en matière d'eaux résiduelles urbaines (ERU) :

- Foix : la nouvelle station de traitement des eaux usées Foix-Vernajoul a été mise en service ;
- Ax-les-Thermes : le bassin tampon de stockage transitoire a été réalisé ;
- Tarascon-sur-Ariège : la nouvelle station de traitement des eaux usées positionnée sur Arignac ainsi que le pont sur le Saurat assurant sa desserte ont fait l'objet des deux autorisations nécessaires au titre de la loi sur l'eau, ainsi que de l'autorisation au titre de la législation des espèces protégées. Si le pont a pu être réalisé mi-décembre, le chantier de la station ne démarrera qu'après la délivrance du permis de construire, prévue au printemps 2016.

Biodiversité et chasse

Au titre des espèces protégées, l'expérimentation de l'effarouchement des vautours sur les élevages extensifs, autorisée par l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014, a été conduite jusqu'au 15 novembre 2015.

L'évaluation des 10 interventions (sur 13 demandes) des agriculteurs habilités après une formation a conclu à la fois à leur bonne efficacité pour réduire la pression exercée par les vautours et au respect de l'intégrité physique des vautours (munitions non létales). Il a donc été décidé de relancer l'instruction d'un renouvellement de l'expérimentation, ce qui nécessite un avis du conseil national de protection de la nature et une consultation du public.

Dans le domaine de la chasse, on peut relever les points suivants :

- l'introduction, dans le système d'indemnisation par la fédération des chasseurs des dégâts de gibiers, d'une pénalisation des détenteurs du droit de chasse n'exerçant pas une régulation suffisante des sangliers et cervidés pour réduire les dégâts aux cultures
- le prélèvement réduit de la chasse aux galliformes de montagne (12 Tétràs, 26 Lagopèdes alpins) sur la période autorisée (17 septembre au 18 octobre – sur 2 jours par semaine pour le Tétràs et 3 jours par semaine pour le Lagopède).

Le service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a poursuivi en 2015 le contrôle des activités en lien avec le milieu naturel (chasse, pêche, protection de la faune, de la flore protégée, des milieux ordinaires...).

L'ONCFS a également assuré une veille des espèces sauvages remarquables que sont les isards, les galliformes de montagne, l'ours, le loup, le gypaète barbu, la bécasse des bois et autres passereaux chassables

Aménager l'espace urbain

Urbanisme durable et politique de la ville

Le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) de la Vallée de l'Ariège, qui couvre 5 intercommunalités et 98 communes, a été approuvé par les élus du Syndicat Mixte le 10 mars 2015. Ce ScoT traduit notamment les efforts à mener concernant la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels. Il prévoit de réduire de 50% le rythme d'artificialisation des sols par rapport à celui constaté sur les dix dernières années. Les 62 documents d'urbanisme en vigueur sur son territoire vont devoir se mettre en compatibilité avec les prescriptions qu'il contient dans un délai maximum de 3 ans à compter de son approbation.

Le périmètre du ScoT du Couserans a été fixé par arrêté préfectoral du 3 avril 2015. Les services de l'État ont accompagné les élus du Couserans dans les démarches de prescription de l'élaboration du ScoT et de leur candidature à l'appel à projet ScoT national.

Le lancement des études est prévu en 2016, sous maîtrise d'ouvrage du PETR.

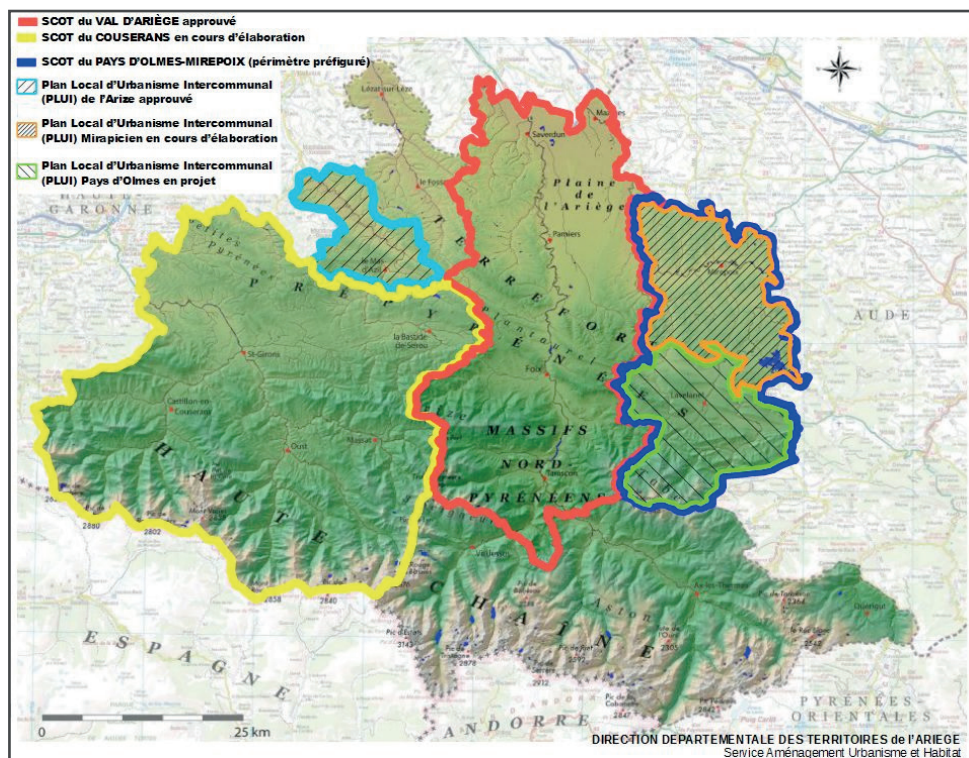
Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de l'Arize a été approuvé le 12 mai 2015. Ce document constitue une avancée en termes de gestion économe des sols, de préservation de la biodiversité et de renforcement des solidarités entre les communes du territoire. Il propose un volet habitat qui a valeur de programme local de l'habitat.

La communauté de communes du Pays de Mirepoix, qui compte 33 communes, a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur son territoire. En 2016, la DDT va accompagner cette collectivité dans les démarches relatives au choix du bureau d'études et au lancement des études.

En 2015, la DDT a contribué à l'accompagnement de 75 documents d'urbanisme (révisions et élaborations de PLU et cartes communales).

L'activité Application du Droit des Sols (ADS) conduite par les services de la DDT concernait 326 communes. Ces missions ont été hiérarchisées en fonction de leur nécessité.

34 Par ailleurs les services se sont mobilisés pour la mise en œuvre des dispositions de la loi ALUR et plus particulièrement du transfert de l'ADS au 1^{er} juillet 2015 au conseil départ-



temental, avec un compagnonnage intense.

Chiffres-clés relatifs à l'activité ADS produite par la DDT : 263 Certificats d'Urbanisme opérationnel, 861 déclarations préalables, 18 permis d'aménager, 410 permis de construire et 7 permis de démolir.

Au total, ce sont 1 559 dossiers traités en 2015. La forte baisse du nombre de dossiers traités est due à l'abandon par les services de l'État, à compter du 1^{er} juillet 2015, de l'instruction des actes déposés sur le territoire de toutes les communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs, l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de certaines collectivités présélectionnées. La candidature de Lavelanet a été retenue. Elle fait partie des 53 collectivités lauréates en France.

En 2015, la DDT a accompagné la commune pour l'élaboration du cahier des charges des études devant aboutir à la rédaction de la convention AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), qui sera signée en 2016.

Ces études sont réparties en 4 volets :

- une étude pré-opérationnelle de type OPAH-RU (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain),
- une étude de faisabilité pour des opérations de type RHI-THIRORI (interventions « lourdes » sur l'habitat insalubre),
- des études complémentaires multi-thématiques, en vue d'inscrire ces opérations dans un projet de ville,
- la préparation du projet de convention AMI.

L'aboutissement de ces études, qui doivent définir, budgéter et organiser la mise en place d'un programme d'actions ambitieux, est prévu pour le premier semestre 2016. Le programme d'actions se déroulera sur 6 ans.

La DDT accompagne ce projet dans une logique de coordination fine avec la démarche TEPcv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte) engagée parallèlement par la commune.

Workshop sur la Reconquête du centre ancien de Foix

La DDT de l'Ariège, en collaboration avec la ville de Foix et l'Université Robert Naudi à Foix a proposé de recourir à un atelier urbain. Ce workshop s'est tenu du 21 au 28 février 2015.

Des jeunes professionnels de profils différents : géographes, urbanistes, paysagistes et architectes ont été recrutés après un appel à candidature lancé sur toute la France, associés à une promotion de géographes de l'Université Robert Naudi.

Les grandes orientations de ce travail ont été l'urbain, le social, le créatif et le participatif et le logement a été au cœur de la réflexion.

3 sites ont été retenus :

- l'entrée de ville : d'un espace de transit vers un espace d'accueil ;
- l'îlot du Rival : reconstruire un art de vivre, retrouver l'identité du quartier ;
- le Rocher : d'un monument médiéval symbole de la cité vers un lieu de rayonnement pour la ville.

Les propositions émises par les étudiants ont permis de nourrir le diagnostic du contrat de ville et d'alimenter le dossier de candidature de Foix à un financement de l'ANRU.

Workshop Foix 2015 _ Atelier urbain _ Reconquête du centre ancien

Scènes de vie

le centre ancien : réveiller un système existant



ilots

semi-public
pluralité
potentialité sociale



bâti

intime
vetuste
sombre



Aménagement des rez-de-chaussées rue Rival

Préparer la transition écologique et énergétique

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la RN 20 entre Pamiers et St Paul-de-Jarrat a été approuvé le 24 avril 2015 par arrêté préfectoral. Il fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse déposé par l'association « pour moins de décibels à St-Jean-de-Verges ». Les études engagées en 2014 pour les autres tronçons concernés (A66, RN 20 jusqu'à Ax-les-Thermes, plusieurs tronçons de routes départementales et un petit tronçon de voirie communale à Pamiers) se sont poursuivies.

Les Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPcv)

Quatre territoires ont déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet des Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPcv). Cette initiative visait à faire émerger des projets de territoire avec des objectifs en matière de :

- réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments,
- diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports,
- gestion durable des déchets,
- développement des énergies renouvelables,
- préservation de la biodiversité,
- éducation à l'environnement et éducation citoyenne.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a été lauréat en 2015 et a signé une convention de 500 000 € déclinée en 13 conventions pour des projets déposés par des communes du Parc.

La communauté de communes du Pays de Foix et la commune de Lavelanet ont été accompagnées tout au long de l'année 2015 par la DDT pour la préparation de leur dossier de candidature.

Ces collectivités ont été lauréates en décembre 2015. Les conventions qui permettront le déblocage des fonds (500 000 € pour ces deux territoires) devraient être signées dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

Le dossier du Conseil Départemental (projet de rénovation du collège Lakanal) est suspendu à l'arbitrage du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

Les conventions TEPcv (hors CD et éventuelles extensions d'enveloppe à venir) devraient générer pour 5953245 € de travaux ou études sur le territoire d'ici 2019, répartis comme suit :- rénovation des bâtiments : 629312 € - énergie climat : 55400 € - mobilité : 666778 € - gestion des déchets : 23918 €

Préserver le patrimoine ariégeois et affirmer la modernité du territoire

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)

En 2015, le STAP a suivi plus particulièrement des projets d'architecture contemporaine comme le centre de la petite enfance à Castillon ou encore le pôle multimodal de la gare et l'office de tourisme de Foix.

On notera plusieurs dossiers à enjeu suivis également par ce service :

- la reconversion du site de la chapelle de Sabart à Tarascon sur Ariège,
- l'étude diagnostic des remparts de Saint-Lizier et du château de Roquefixade,
- le complément d'étude pour le site de Montségur, candidature Unesco, label grand site de France et création d'un musée de l'archéologie.

Le service a rendu 1063 avis sur des dossiers d'autorisation du droit des sols, dont 778 déclarations préalables, 198 permis de construire et 62 enseignes. De nouveaux sites et édifices ont été protégés comme l'église de Saint-Martin-d'Oydes, le temple du Mas d'Azil et de Gabre, l'église de Seix, le camp du Vernet d'Ariège ou encore la maison à cariatides de Foix.

Plusieurs Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ont été mises en chantier et suivies à Alzen, Roquefixade, Foix, Ax-Les-Thermes ou encore Mirepoix.

Modernisation

L'État

se modernise

La modernisation de l'action publique s'est poursuivie en 2015 avec pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux citoyens dans un souci constant d'optimisation des moyens.

Améliorer le service rendu à l'utilisateur

La démarche qualité en préfecture

La préfecture de l'Ariège fait partie des 123 préfectures et sous-préfectures labellisées Qualipref 2.0 au plan national.

Cette labellisation concerne 3 modules : « relation générale avec les usagers », « délivrance des titres » et « délivrance de titres étrangers » et répond aux 31 engagements de qualité du référentiel. Outre les exigences relatives aux conditions d'accueil, cette labellisation a pour objectif de mettre à disposition du public de nouveaux services numériques tels que la possibilité de prendre rendez-vous en ligne, l'envoi de SMS pour informer l'utilisateur de la disponibilité de son titre, l'utilisation des réseaux sociaux pour donner à l'utilisateur une information instantanée.

Ce label récompense les efforts menés par les services préfectoraux en matière de qualité du service rendu à l'utilisateur.



Le recrutement d'apprentis dans la fonction publique

L'apprentissage est un mode efficace d'insertion professionnelle. Depuis 10 ans, le nombre d'apprentis dans la fonction publique a été multiplié par quatre.

La fonction publique territoriale regroupe l'essentiel de ces effectifs avec 11 000 apprentis, la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière sont en retrait avec respectivement 700 et 900 apprentis.

Pour donner une impulsion nouvelle à ce dispositif et ouvrir plus largement la fonction publique à l'apprentissage, le Président de la République a fixé des objectifs de recrutement dans les services de l'État : 10 000 apprentis devront être recrutés d'ici 2017.

Deux contrats d'apprentissage ont été signés dès septembre 2015 pour 2 ans par la préfecture et l'UD DIRECCTE ; ces apprentis auront en charge l'accueil du public dans ces deux administrations.

Développer les démarches de mutualisation des services

La plateforme régionale passeports en préfecture

La préfecture de l'Ariège a été retenue au plan régional pour assurer l'instruction des demandes de passeport pour les 8 départements de Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette plateforme a été dimensionnée pour une production de 130 000 passeports par an.

Ce sont 132 sites répartis sur 118 communes dotées d'une station biométrique (11 en Ariège) qui transmettent, grâce à un flux dématérialisé, les dossiers d'instruction des passeports déposés dans leurs services.

13 agents y sont affectés et prennent en charge également l'instruction des CNI du département de l'Ariège. La plateforme s'est rapidement distinguée par son professionnalisme. Une relation simple et directe avec les mairies, caractérisée par une large plage d'accueil téléphonique et par la mise en place de formations agents communaux, a permis un travail qualitatif sur les titres avec l'objectif majeur de lutte contre la fraude documentaire.

En 2015, 128 211 demandes de passeports ont été traitées par la plateforme.

La plateforme régionale naturalisations

Une plateforme régionale naturalisations a ouvert le 29 avril 2015 à la préfecture de Haute-Garonne. Il s'agit d'une plateforme d'instruction, les prises de décisions demeurent en préfectures de département, ainsi que les remises de décrets et de déclarations, de même que les cérémonies d'acquisition de la nationalité française. La préfecture de la Haute-Garonne a souhaité une dématérialisation complète des procédures. Une boîte à lettre électronique fonctionnelle d'assistance en ligne est mise en place pour les usagers, avec engagement de réponse dans les 48 heures : pref-natu-dematerialisation@haute-garonne.gouv.fr

Trois cérémonies naturalisation se sont tenues en 2015 à Foix, dans les locaux de la préfecture. Ces manifestations ont réuni 332 participants dont 97 récipiendaires. Elles sont invariablement l'occasion pour ces nouveaux français de partager des moments privilégiés avec les représentants de l'État, les élus locaux, le monde associatif.

Les Maisons de l'État

Les deux sous-préfectures de Pamiers et de Saint-Girons sont devenues des Maisons de l'État (MDE), renforçant ainsi l'ancrage territorial de cet échelon de proximité.

- La Maison de l'État de Pamiers accueille les agents de la sous-préfecture, le délégué du défenseur des droits à raison de deux demi-journées par semaine et, depuis décembre 2015 les 3 agents restants de la délégation territoriale de la DDT de Pamiers suite aux réformes liées à l'application de la loi ALUR. Une réflexion est en cours pour compléter par d'autres services cette MDE.
- La Maison de l'État de Saint-Girons accueille les agents de la sous-préfecture, l'Office National des Forêts (6 agents) depuis le 1^{er} juin 2013 et, depuis mi-décembre 2015 les 5 agents restants de la délégation territoriale de la DDT de Saint-Girons. Cette nouvelle entité a nécessité de gros travaux d'aménagement.

Le nouveau Palais de Justice

La finalisation d'un grand projet de regroupement des instances judiciaires de Foix s'est concrétisée en octobre 2015 par l'ouverture du nouveau Palais de justice, boulevard du Sud, à Foix. Ce bâtiment moderne à l'architecture soignée, très spacieux, accueille désormais le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes sur 4320 m² de surface libérant ainsi des locaux peu fonctionnels au pied du château de Foix.

Développer les démarches de dématérialisation et simplifier les procédures

La modernisation des relations de la préfecture avec les collectivités locales

La dématérialisation de la transmission des actes par l'application informatique ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) offre de réels avantages en matière de traitement des actes soumis au contrôle de légalité. Elle permet de simplifier le travail, gagner du temps, réduire les coûts, participer au respect de l'environnement et sécuriser les envois.

A ce jour, 257 collectivités ont adhéré à cette démarche. 227 d'entre elles ont également adhéré, depuis le début de l'année 2015, à l'application ACTES budgétaires qui permet désormais de télé-transmettre les documents budgétaires. 11 319 actes (sur les 24 842 reçus, soit 46%) ont été télé-transmis en 2015.

Le système d'information @CTES est aujourd'hui en mesure de recevoir la quasi totalité des actes, y compris les plus volumineux, tels que les marchés publics qui sont désormais télé-transmis par ACTES par quelques collectivités.

La saisie par voie électronique

Depuis le 7 novembre 2015, un particulier, une entreprise, une association peut effectuer par voie électronique une demande d'information, ou réaliser une démarche administrative en ligne auprès de la préfecture, de la DDT, de la DDCSPP ou d'un service de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

Cette saisie par voie électronique complète les services déjà existants en permettant de renseigner un questionnaire de demande d'information ou d'envoyer un dossier accompagné de pièces justificatives, et de le transmettre au service compétent.

L'utilisateur reçoit dans les 2 heures après sa saisine un accusé d'enregistrement puis, dans les 7 jours suivants, un accusé réception indiquant les coordonnées du service instructeur, les délais de recours et l'état d'avancement du dossier.

Simplification et réduction des délais d'instruction : de nouvelles méthodes de travail à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

En 2015, la DREAL a souhaité analyser finement les procédures de demande d'autorisation d'exploiter pour les simplifier et surtout réduire le délai de réponse aux demandes émises par les porteurs de projet, créateurs d'emplois et de richesse pour le département. La DREAL, en s'appuyant sur un bureau d'étude spécialisé, a décliné une démarche Lean aux installations classées qui a permis d'identifier, grâce à l'écoute des agents, de nombreux axes de progrès.

Près de 20 décisions ont été prises pour simplifier l'instruction des demandes et disposer de modèles adaptés, gage d'efficacité et d'homogénéité de traitement. Un espace partagé dématérialisé a été créé pour accélérer les échanges entre services ainsi qu'une partition réseau, pour la signature des procès-verbaux d'infraction.

L'ensemble de ces mesures a permis de réduire le délai de réponse de 17,6 mois en moyenne à 12,4 mois.

Des progrès ont aussi été notés sur les suites d'inspection puisque 84 % des inspections ont fait l'objet d'une lettre à l'exploitant dans un délai de moins de 30 jours (20 jours en moyenne).

Poursuite de la modernisation de l'administration financière

■ Une administration au service des particuliers

La dématérialisation constitue un axe prioritaire de la politique conduite ces dernières années, tant pour la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu, avec la déclaration en ligne, que pour la campagne de recouvrement avec le paiement dématérialisé (mensualisation, paiement en ligne, prélèvement à l'échéance).

Le nombre de télédéclarants est passé de 23369 en 2014 à 26122 en 2015 et le taux des paiements dématérialisés de 59,68% à 65,78%.

L'année 2015 a également été marquée par les mesures en faveur des personnes modestes et portant sur les impôts locaux. En Ariège, plus de 2000 personnes ont été concernées.

■ Une administration au service des collectivités locales

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) assure le suivi budgétaire et comptable des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Le département, les communes, les établissements de coopération intercommunale, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ainsi que les autres établissements publics locaux représentent 978 budgets. En 2015, ces collectivités ont émis 549 389 lignes de titres de recettes et 483 458 lignes de mandats de dépenses.

L'année 2015 a également été caractérisée par le transfert de la gestion comptable de l'établissement public de santé de Lavelanet, des hôpitaux de Tarascon et d'Ax-Les-Thermes vers la trésorerie spécialisée du Pays de FOIX. Onze communes ont été également transférées d'une trésorerie vers une autre trésorerie dans le cadre de l'ajustement des périmètres du secteur public local (SPL).

■ Une administration au service des professionnels

La DDFIP de l'Ariège a accompagné les entreprises ariégeoises dans le cadre de la mise en place du suramortissement avec une présentation de la mesure à la chambre de commerce et d'industrie, en présence des experts comptables.

La dématérialisation a concerné également le développement de la vente du timbre électronique chez les buralistes qui va se généraliser au rythme de l'adaptation de leur équipement.

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la DDFIP de l'Ariège a poursuivi, en 2015, les travaux de fiabilisation portant sur les 6581 locaux du département. La mise en œuvre de la réforme a été reportée au 1^{er} janvier 2017.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARIEGE

La préfecture de l'Ariège sur les réseaux sociaux

TWEETS
1 036

ABONNEMENTS
612

ABONNÉS
1 549

AIMÉS
184

Prefet09 ✓

@prefet09

Compte officiel du Préfet de l'Ariège

📍 Foix - Ariège - France

🔗 ariego.gouv.fr

Tweets

Tweets & réponses

Médias

Vous avez retweeté



Gouvernement @gouvernementFR · 19 h

⚠️ 📱 Découvrez tout ce qu'il faut savoir d'alerte #SAIP >> gouvernement.fr/appli

👤 Ministère Intérieur Police Nationale Gendarm

Quelques chiffres

Plusieurs visites officielles en 2015

6 visites officielles ont été organisées par la préfecture, dont 2 visites du Premier ministre.

Elections

2 élections politiques : départementale (mars 2015) et régionale (décembre 2015),
+ 1 élection d'un juge (tribunal de Commerce).

Contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales

24842 actes reçus : 24842 dont 46 % par télétransmission à travers l'application ACTES,
- Nombre d'actes contrôlés : 5201.

Titres

40000 personnes reçues et 166000 titres traités en 2015,
- Nombre de certificats d'immatriculation : 23693,
- Nombre de permis de conduire : 6502 dont 414 permis internationaux,
- Nombre de cartes nationales d'identité : 9051,
- Nombre de passeports : 128211.

Autres réglementations

Armes : **1483** dossiers traités (1129 déclarations, 314 autorisations et 40 cartes européennes d'armes à feu),
- Vidéo-protection : 110 dossiers traités,
- Environnement : 8 arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et cessibilité, 30 arrêtés d'autorisations et complémentaires au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et 9 mises en demeure.

Répartition des crédits de l'État par nature et par mission

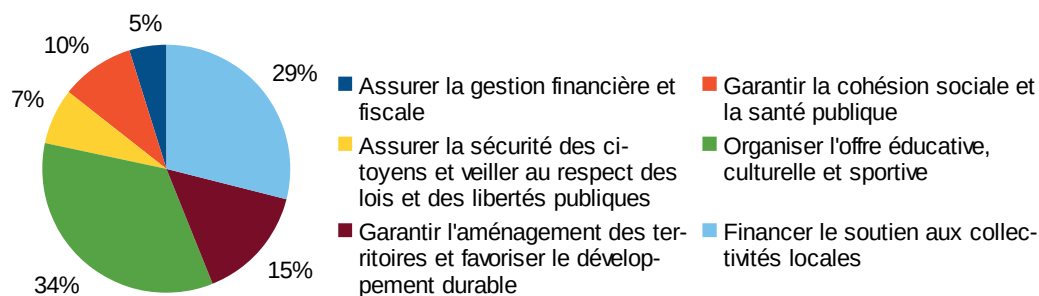
REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT PAR NATURE

Titre 2 Masse salariale	Titre 3 Crédits de fonctionnement	Titre 5 Crédits d'investissement	Titre 6 Crédits d'intervention	Montant total
164 836 163,88 €	5 644 311,18 €	4 145 792,13 €	222 220 159,73 €	396 846 426,92 €

REPARTITION DES CREDITS PAR MISSION

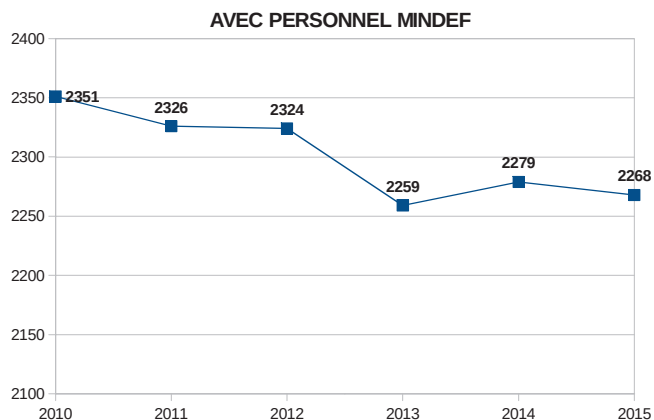
Assurer la gestion financière et fiscale	19 159 942,00 €
Garantir la cohésion sociale et la santé publique	38 010 325,00 €
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés publiques	28 861 864,35 €
Organiser l'offre éducative, culturelle et sportive	136 652 901,11 €
Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable	59 283 308,93 €
Financer le soutien aux collectivités locales	114 878 085,53 €
Montant total	396 846 426,92 €

Répartition des crédits de l'Etat par mission

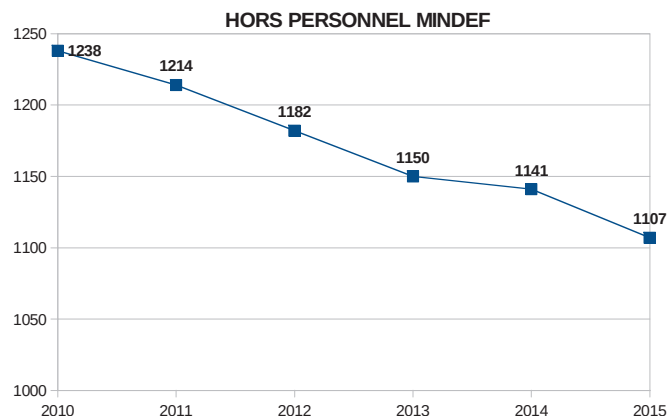


Evolution des effectifs des services de l'État en Ariège 2010- 2015

Evolution des effectifs des services de l'Etat en Ariège
2010-2015



Evolution des effectifs des services de l'Etat en Ariège
2010-2015



Services	Effectifs des services de 2010 à 2015 (en Equivalent Temps Plein – ETP)						Evolution des effectifs 2010/2015	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	en ETP	en %
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	4,00	4,00	5,00	3,75	4,00	4,00	0,00	0,00
Direction départementale des territoires	196,87	142,97	144,37	136,97	137,97	133,77	-63,10	-32,05
Direction départementale de la sécurité publique	125,30	126,30	125,20	120,30	130,20	120,30	-5,00	-3,99
Gendarmerie	320,00	335,00	334,00	326,00	321,00	311,00	-9,00	-2,81
Personnel MINDEF (1er RCP, DMD09, CIRFA...)	1113,00	1112,00	1141,00	1109,00	1138,00	1161,00	48,00	4,31
Office national des anciens combattants	2,60	2,60	2,60	2,80	1,92	2,80	0,20	7,69
DDCSPP	63,70	63,11	55,81	54,91	50,51	50,50	-13,20	-20,72
DDFIP	279,59	295,20	289,00	282,00	276,00	270,00	-9,59	-3,43
UD DIRECCTE	22,06	26,06	25,05	24,35	21,65	21,29	-0,77	-3,49
Maison d'arrêt	42,00	44,00	41,00	46,00	41,50	40,00	-2,00	-4,76
Préfecture et sous-préfectures	127,70	122,45	114,70	111,00	109,90	107,80	-19,90	-15,58
UD DREAL	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	2,60	-0,40	-13,33
Douanes	32,80	31,80	21,50	21,20	25,00	23,80	-9,00	-27,44
Archives départementales	1,50	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	0,50	33,33
Protection Judiciaire de la Jeunesse	9,30	9,30	9,30	8,30	8,30	9,30	0,00	0,00
Service pénitentiaire d'insertion et de probation	7,30	7,30	10,00	7,20	7,70	8,00	0,70	9,59
Tous services de l'Etat	2350,72	2326,09	2323,53	2258,78	2278,65	2268,16	-82,56	-3,51

Hors Santé, Education Nationale et Justice (tribunaux)

Organigramme des services de l'État en Ariège



Coordonnées des services de l'État

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - BP 40087 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : prefecture@ariefge.gouv.fr
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 40172 - 09102 Pamiers - Tél. : 05 61 60 97 30 Mail : prefecture@ariefge.gouv.fr
Sous-préfecture de Saint-Girons	10, av René Plaisant - BP 40109 - 09201 Saint-Girons - Tél. : 05 61 96 25 80 Mail : prefecture@ariefge.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires (DDT)	10, rue des Salenques - BP 10102 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 47 00 Mail : ddt@ariefge.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)	9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 43 00 Mail : ddcsp@ariefge.gouv.fr
Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE)	30, avenue du Général de Gaulle - BP 10093 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 46 40 Mail : midipy-ut09@dirrecte.gouv.fr
Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL)	2, rue de la Préfecture BP 40087 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : ut-haute-garonne-ariefge.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
Unité Interdépartementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	4, rue de la Préfecture - 09000 Foix - Tél. : 05 34 09 36 21 Mail : sdap.ariefge@culture.fr
Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex - Tél. : 05 34 09 36 36 Mail : ars-dt09-dt@ars.sante.fr
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 86 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 05 45 50 Mail : tg09.contact@dgifp.finances.gouv.fr
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex - Tél. : 05 67 76 52 09 Mail : sp09@ac-toulouse.fr
Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex - Tél. : 05 61 02 17 00 Mail : ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix - Tél. : 05 61 05 43 00 Mail : ddsp-sec.09@interieur.gouv.fr

Hommage des services de l'État aux victimes des attentats du 13 novembre 2015





Préfecture de l'Ariège
2 rue de la préfecture - Préfet Claude Erignac
09007 Foix cedex - 05 61 02 10 00 - www.ariège.gouv.fr